

8

èmes Rencontres

Dynamiques Régionales en Information Géographique 2014

Pour une politique
géonumérique innovante
des territoires !

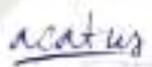
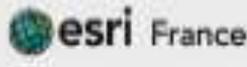
Actes des Rencontres

5 & 6 JUIN

AJACCIO PALAIS DES CONGRÈS

Réalisation :
DEWYNTER Conseil,
pour le compte de l'AFIGEO et de la CTC

dynamiques-regionales.corse.fr



Sommaire

Avant-propos	3
DISCOURS D'OUVERTURE	
Les enjeux de l'information géographique en 2014	4
CONFERENCES ET TABLES RONDES	
Le portail INFOGEO CORSE	7
Le SIG au service du titrement	8
Les opportunités liées à la coopération transrégionale	9
Les plateformes d'information géographique au service de la maîtrise de la consommation de l'espace	14
L'Open Data et l'information géographique : synergie, usages et impacts	22
ATELIERS THEMATIQUES	
Archipels d'innovations cartographiques pour des territoires connectés.....	32
Atelier 1 : Tourisme, patrimoine et culture	
Atelier 2 : Santé et épidémiologie	
Atelier 3 : Espaces maritimes et littoraux	
CONFERENCES PARTENAIRES : ESRI FRANCE - IGN	41
ACTUALITE	
Quoi de neuf du côté des plateformes d'information géographique ?	46
CONFERENCE ET TABLE RONDE STRATEGIQUE	
Politiques publiques et numériques : quelle place pour les plateformes d'information géographique ?	51
DISCOURS DE CLOTURE	62
Abréviations, sigles et acronymes	65
Organisateurs et partenaires des 8^{èmes} Rencontres	67

Avant-propos

Organisées les 5 et 6 juin 2014, au Palais des Congrès d’Ajaccio, les 8^{èmes} Rencontres des dynamiques régionales en information géographique ont été préparées et accueillies par la Mission SIG¹ de la Collectivité Territoriale de Corse et par l’AFIGEO (Association Française pour l’Information Géographique). Avec plus de 300 participants dont des invités de l’île de La Réunion, de Guyane, de Martinique, de Nouvelle-Calédonie, plus de 65 intervenants, 15 entreprises partenaires, cette 8^{ème} édition, placée sous le signe de l’insularité et de la convivialité, a été un véritable succès !

L’AFIGEO et la Collectivité Territoriale de Corse remercient vivement tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce projet collectif : la Préfecture de Corse, l’IGN, Esri France, AcatuS informatique, Actisat, Aerodata, Business Geographic, CamptoCamp, Cyrnea, Geoconcept, Helimap System, Here, Imao, Immergis, Isogeo, SE2T, la CCI de Corse-du-Sud, Air France, l’Office de Tourisme d’Ajaccio, DEWYNTER Conseil, JB Ollandini... tous les intervenants et participants !

Depuis les 1^{ères} Rencontres des dynamiques régionales en information géographique (juin 2005, Poitiers), l’AFIGEO produit une synthèse des présentations et des échanges qui ont lieu durant ce rendez-vous incontournable des acteurs français de l’information géographique. Toute l’équipe en charge des 8^{èmes} Rencontres est ainsi heureuse de vous présenter ce document de capitalisation, symbole du dynamisme français du secteur de l’information géographique !

Retrouvez toutes les autres informations relatives à ces Rencontres sur :

www.afigeo.asso.fr



Palais des Congrès d’Ajaccio, 5 juin 2014

¹ Les abréviations, sigles et acronymes sont développés p. 65 et p. 66.

Jeudi 5 juin 2014

Discours d'ouverture (extraits) : les enjeux de l'information géographique en 2014

Laurent MARCANGELI

Député-maire d'Ajaccio

L'intérêt de l'information géographique n'est plus à démontrer, tant elle a envahi notre quotidien, nos ordinateurs, nos Smartphones, nos voitures. L'essor des SIG, ces dernières années, est considérable ; notamment auprès des collectivités locales qui les utilisent pour gérer, décider ou représenter leur territoire.

L'information géographique est devenue un outil indispensable pour les décideurs publics ; pour, entre autres, la définition et le suivi des politiques publiques. Les enjeux sont importants en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, mais aussi en matière de santé publique et de protection des populations.

La ville d'Ajaccio et la communauté d'agglomération du Pays Ajaccien ont bien conscience de cet enjeu. L'information géographique est, par excellence, la dimension fédératrice des territoires : elle permet à chacun de percevoir, de mieux comprendre et d'agir en pleine connaissance de cause. Mais c'est aussi un langage universel, compréhensible par tous, qui rapproche et qui permet de communiquer en toute transparence.

Dominique CAILLAUD

Président de l'AFIGEO

Aujourd'hui, ce qui est extraordinaire, c'est la vitalité de l'information géographique au sein de l'économie numérique. La donnée géolocalisée est omniprésente dans la plupart de nos activités, dans notre quotidien... Elle n'est pas qu'une affaire de techniciens, d'informaticiens ; les élus doivent également se l'approprier.

Depuis une dizaine d'années, l'AFIGEO accompagne le développement et la mise en réseau des plateformes d'animation territoriale (ou « infrastructures de données géographiques », IDG), sur le continent comme sur les territoires ultramarins d'outre-mer. Elle est présente, à leurs côtés, sur les sujets d'actualité : espérons que la réforme en cours n'ait pas de dommages collatéraux sur l'activité des IDG. Dans l'immédiat, l'urgence est de continuer à travailler ensemble.

Les principaux objectifs de ces deux journées sont de 1/ découvrir ce qui se fait en Corse (aussi bien pour les personnes issues d'autres régions françaises, que pour les acteurs locaux qui n'exploitent pas intégralement la qualité des services développés sur leur territoire); 2/ débattre des sujets d'actualité (bases des données de référence, Open Data...) pour les faire progresser collectivement; 3/ faire entendre, par les responsables nationaux et locaux, l'urgence de certaines décisions à prendre; 4/ se rencontrer et « mettre un visage sur une adresse IP ».

Enfin, à l'occasion de ces 8^{èmes} Rencontres, l'AFIGEO est heureuse de présenter, en avant-première, une co-parution AFIGEO / GéoBourgogne : [« L'Information Géographique au service de l'Innovation des Territoires : 13 élus témoignent »](#). Ce recueil recense des interviews et des extraits de témoignages d'élus de métropole et d'outre-mer, sur l'intérêt de l'information géographique dans leur gestion des territoires. Il vient s'ajouter aux nombreuses publications proposées par l'AFIGEO, notamment le [Catalogue des IDG](#), actualisé en 2014 avec 4 nouvelles fiches, portant à 65 le nombre de plateformes d'animation territoriale recensées.

Jean ZUCCARELLI

Conseiller exécutif de Corse

Pour les référents régionaux de l'AFIGEO et du groupe SIG Région de l'ARF, il est essentiel de valoriser les partenariats et les échanges entre des participants de la France entière et de l'étranger. Tel est l'objectif que s'est fixé la Collectivité Territoriale de Corse en co-organisant ces Rencontres avec l'AFIGEO, autour de la géo-information, de ses technologies, de ses applications innovantes et indispensables à l'action publique.

Durant ces deux journées, les enjeux de l'information géographique seront révélés au travers des tables rondes et des conférences; des ateliers thématiques sur les thèmes « Santé et épidémiologie » (avec une présentation de l'application cartographique SIRSé Corse, base de données socio-sanitaires mise en place par l'ORS en Corse et en PACA), « Tourisme, patrimoine et culture » (avec une application mobile de randonnée, développée par l'Office du Tourisme d'Ajaccio et l'IGN) et « Espaces maritimes et littoraux » (avec, entre autres, une présentation du portail SEXTANT, lié à la base de données marines et littorales de l'Ifremer); d'une présentation du portail géographique de la Collectivité Territoriale de Corse (INFOGEO CORSE), dont l'ouverture est aujourd'hui officielle.

Toutes ces initiatives résument l'important travail des collectivités locales, des services de l'État, des entreprises privées, des organismes de recherche... et leurs multiples compétences en matière de systèmes d'information géographique. Tous animent, structurent, mutualisent l'information afin d'offrir, à tous, des supports cartographiques toujours plus précis, optimisant l'analyse et l'aide à la décision, et si utiles à la connaissance et à l'aménagement du territoire. Ils sont au cœur d'un environnement aux technologies complexes, où nombre d'acteurs œuvrent et forment la grande famille de la géomatique.

Patricia ROBERT

Vice-présidente du Conseil régional de La Réunion

L'île de La Réunion est un territoire ultramarin, très éloigné de tout, situé à plus de 8 000 km de la Corse... Par sa position stratégique, elle a obligation de « rayonner dans l'océan Indien ». Pour ce faire, l'État, la Région et le Département travaillent, conjointement, à la mise à disposition des données en direction du grand public.

L'objectif de la plateforme PEIGEO (plate-forme d'échange de l'information géographique à La Réunion) est double : répondre à la directive européenne INSPIRE, et diffuser l'information géographique aux particuliers, aux entreprises qui le souhaitent, qui en ont besoin. Elle permet de transmettre des données géographiques sur La Réunion, mais également sur tout l'océan Indien. Les images réceptionnées couvrent plus de 2 000 km autour de l'île : l'île de La Réunion, Madagascar, Mayotte, l'île Maurice, les Comores... et une partie de la côte Est de l'Afrique.

« Benoît PRIBAT, en charge de ce projet au sein de l'Agence d'urbanisme de La Réunion (AGORAH), présentera ce projet pour partager, avec vous, les informations, les connaissances, les expériences que nous avons sur l'île de La Réunion. Une île presque aussi belle que la Corse, qui, nous l'espérons, accueillera, un jour, les Rencontres des dynamiques régionales en information géographique... ».

Le portail INFOGEO CORSE

Laurence PINELLI et Diane de LANFRANCHI

Collectivité Territoriale de Corse

[Télécharger la présentation d'INFOGEO CORSE](#)

Il y a deux ans, la Collectivité Territoriale de Corse (CTC) a eu le projet de développer un portail pour répondre à deux défis : 1/ animer, structurer et mutualiser l'information géographique à l'échelle de la région (rôle assigné à la Mission SIG de la CTC depuis 2006) ; 2/ accompagner l'échange et la diffusion de données, dans une ère signée par l'essor de l'information géographique dans les applications Web.

Le portail INFOGEO CORSE se veut, avant tout, un service public. Son but est d'améliorer l'accès à l'information géographique pour le grand public, tout en répondant à des besoins spécifiques à l'échelle locale. Les agents de la CTC, comme les secrétaires de toutes les communes corses ou les citoyens lambda, doivent pouvoir l'utiliser simplement.

En termes de fonctionnalités, le portail INFOGEO CORSE permet de 1/ rechercher des données (à partir des données régionales) ; 2/ localiser (observer une parcelle, superposer des couches... à partir des données du RGE[®] de l'IGN) ; 3/ mesurer (grâce à des produits Esri France) ; 4/ créer de nouvelles cartes (ex. : représenter un projet de manière cartographique) ; 5/ importer des données SIG ; 6/ visualiser les formations géologiques (à partir de la base de données Charm-50 du BRGM). Il propose également d'autres services spécifiques pour les « conventionnés » (l'édition et le téléchargement de données) et une interface dédiée aux métadonnées, tous développés conformément à la directive INSPIRE.

Ce projet est appelé à se poursuivre autour de deux objectifs : renforcer la diffusion des données locales, et renforcer la médiatisation de l'information géographique en Corse. INFOGEO Corse est et demeurera une « aventure publique à dimension humaine », fidèle à sa philosophie : « travailler ensemble, pour échanger le mieux, le plus rapidement et le plus facilement possible ».

Le SIG au service du titrement

Christophe VERGON – Tumasgiu ROSSINI

GIP GIRTEC

[Télécharger la présentation du GIP GIRTEC](#)

La Corse connaît une situation foncière particulière : la transmission du patrimoine ne s'est pas effectuée pendant plusieurs générations et, par conséquent, bon nombre de parcelles ne sont pas titrées ou délimitées. En réponse, en 2007, l'État a créé le GIRTEC, un service public gratuit, destiné à 1/ aider le notariat à créer des titres, pour les particuliers ; 2/ aider les collectivités locales à mettre en œuvre des projets publics, lorsque ceux-ci présentent des difficultés liées à des terrains abandonnés ; 3/ établir des diagnostics et mesurer l'évolution du titrement sur le territoire.

Pour travailler à l'échelle de la parcelle ou de la commune, en partant du bien ou de la personne, le GIRTEC a créé un système d'information structuré autour de données à références géographiques : le cadastre napoléonien (6 500 planches numérisées et indexées), le cadastre de rénovation (6 200 planches), le cadastre actuel.

Le SIG développé par le GIRTEC permet de faire le lien entre ces différents plans cadastraux (géoréférencement et superposition), et d'établir une corrélation avec la personne, depuis l'époque napoléonienne jusqu'à aujourd'hui. D'un point de vue technique, le géoréférencement du cadastre a été réalisé à partir de calculs en bloc, de translations, de transformations élastiques... Les données disponibles se présentent sous forme littérale (MAJIC) et graphique (EDIGEO).

Quid des relations du GIRTEC avec l'extérieur ? Avec l'accord de la DGFIP, le GIRTEC intervient sur le cadastre napoléonien pour corriger certaines données, et espère pouvoir participer à la représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU)... En outre, le travail réalisé par le GIRTEC demeure à destination des « autorités publiques rédactionnelles » : la CNIL ne permet pas la diffusion à tout à chacun des données produites. Il faut garantir l'origine et l'intégrité de la donnée... Enfin, il serait souhaitable que l'expérience du GIP GIRTEC soit transposée dans les départements d'outre-mer, qui rencontrent des problématiques juridiques similaires.

Concrètement, le particulier qui souhaite faire valoir ses droits ou non-droits, doit s'adresser à son notaire. Celui-ci demande la création d'un titre et saisit le GIRTEC. Pour la prise en compte de l'évolution de la parcelle dans le temps, le GIRTEC s'appuie sur le « millésime de la donnée », de la création du cadastre jusqu'à aujourd'hui... Le GIRTEC est accompagné par un cabinet de généalogie pour régler les problèmes d'homonymes. Cette démarche est un service public gratuit : « le citoyen n'a rien à payer ».

Les opportunités liées à la coopération transrégionale

Modérateur : **Christine ARCHIAS**

CRIGE-PACA

La coopération transrégionale autour de l'information géographique se traduit par deux types de coopération : 1/ la coopération « volontaire » et 2/ la coopération « suscitée ». Dans les deux cas, la légitimité des IDG, acteurs clés de la mutualisation et du partage de l'information géographique sur des territoires avec ou sans limite administrative, doit être renforcée.

La coopération dite « volontaire » est basée sur une particularité locale (zone géographique, avec une caractéristique physique donnée), et s'appuie sur une logique pragmatique, opérationnelle, encadrée ou non par des programmes institutionnels. Ainsi, les politiques de massif (programmes opérationnels de massifs, des Alpes ou des Pyrénées), les projets liés à la gestion de crise (catastrophe naturelle, incendie...) et les projets liés à des opportunités financières (ex. : la production de la BD Litto3D[®], portée par le Département du Finistère et la Région PACA) sont issus de coopérations volontaires.

La coopération dite « suscitée » se développe autour de financements transrégionaux, tels que les programmes interrégionaux européens. La logique est plutôt « d'aller chercher du financement ». A l'avenir, il paraît important que les IDG se tournent de manière plus volontariste vers ces démarches, en partant de projets communs (projets opérationnels ou d'échange de « bonnes pratiques ») autour de l'information géographique.

PEIGEO et la coopération régionale dans l'Océan Indien

Benoît PRIBAT

AGORAH

[Télécharger la présentation sur PEIGEO](#)

L'AGORAH, l'agence d'urbanisme de La Réunion, est un centre d'observation, d'expertise et d'aménagement, pour mesurer et anticiper les impacts des évolutions démographiques sur le territoire. Inscrite dans un cadre multi-partenarial (acteurs publics, privés et issus de la société civile), l'AGORAH s'est vu confiée la plateforme PEIGEO : plate-forme d'échange de l'information géographique à La Réunion. Elle met à profit son savoir-faire par des actions de coopération dans les pays et collectivités de la zone Océan Indien : Comores, Mayotte, Madagascar et l'île Maurice.

Forte de ses 10 ans d'expérience, l'AGORAH était invitée à l'atelier INDG (infrastructure nationale des données géospatiales), en 2013. Il s'agissait de co-construire un plan d'action global pour la mise en œuvre d'une IDG nationale à Madagascar. Ce projet répond à un besoin de disposer de données actualisées ; de s'organiser autour de la production, de l'échange et de la mutualisation de données ; de bénéficier des images satellites fournies par la station SEAS-OI (Surveillance de l'environnement assistée par satellite dans l'Océan Indien) et financées jusqu'en 2015...

Chaque partenaire a apporté ses besoins et ses expertises : le FTM (Institut géographique de Madagascar) a défini ce qu'était une INDG, la Région Réunion a présenté le projet SEAS-OI, le Programme National Foncier de Madagascar a exposé la réforme foncière malgache et l'apport que pourrait avoir une IDG pour faciliter cette réforme... PEIGEO, quant-à-elle, a partagé ses savoir-faire dans la mise en œuvre d'une IDG, et les a transposés dans le contexte malgache : modalités de gouvernance, possibilités de financement, données à recueillir, cadre juridique et standards de diffusion à respecter... De ces échanges résulte un plan d'action pour la mise en œuvre de l'INDG (élaboration d'un cadre juridique, état des lieux général des données, formation des acteurs...).

Par ailleurs, PEIGEO poursuit d'autres projets de coopération régionale, notamment avec la plateforme GéoMayotte. Les équipes projets de PEIGEO et GéoMayotte entretiennent des liens étroits qui ont permis plusieurs avancées techniques et structurelles pour les deux IDG : formations mutualisées, entraide mutuelle pour la mise en œuvre opérationnelle des plateformes...

Projet de cartographie des habitats naturels entre le Kent et le Nord-Pas de Calais

Joël TIGNON

Conseil régional du Nord-Pas de Calais

[Télécharger la présentation sur le Projet de cartographie entre le Kent et le Nord-Pas de Calais](#)

Avant de penser à la coopération entre territoires discontinus, il serait intéressant de développer la coopération entre régions mitoyennes. Si les projets transrégionaux européens mobilisent beaucoup de financements, des projets peu coûteux peuvent être développés entre plateformes voisines. S'il est logique que la carte de Corse ne soit délimitée que par « du bleu », est-il pour autant inéluctable que la carte du Nord-Pas de Calais ou de l'Alsace ne soit aussi entourée que par « du blanc » ? Pour que « les régions ne soient pas que des îles », il est possible de développer des « petits projets communs peu coûteux » qui permettent, par exemple, de co-visualiser des données entre le Nord-Pas de Calais et la Picardie ou la Belgique...

A l'échelle européenne, dans le cadre d'un projet INTERREG IVA (« des 2 mers »), la Région Nord-Pas de Calais a participé à un projet de cartographie des habitats naturels, avec le Kent et le Conservatoire Botanique National de Bailleul. De 2009 à 2012, ce projet financé à hauteur de 2,5 millions d'euros, visait à co-construire une méthode permettant, à tous les partenaires, d'avoir une approche similaire et d'afficher des cartes communes de leurs habitats naturels. A partir d'activités partagées (production de données, développement informatique, étude sur le potentiel de l'approche satellitaire...), le projet a abouti à la réalisation d'un site Internet (www.archnature.eu), d'outils informatiques (pour la visualisation des données et l'analyse spatiale), etc.

Aujourd'hui, ce projet a atteint ses deux principaux objectifs : réaliser une cartographie transfrontalière des habitats naturels ; explorer les potentiels d'actualisation de cette cartographie par le biais des technologies innovantes de télédétection. Il sera réitéré pour suivre l'évolution des

habitats naturels des deux territoires ; améliorer l'accès aux données par les aménageurs ; produire une analyse fine des corridors biologiques et/ou trames vertes et bleues ; contribuer au réseau écologique paneuropéen (et à la nomenclature européenne Corine Biotope).

Si ce projet démontre qu'il est possible de travailler entre territoires entrecoupés par la mer, il démontre aussi qu'il n'est pas toujours évident de travailler ensemble : approches thématiques différentes, méthodes de travail différentes, historiques de structures différentes, dynamiques territoriales différentes...

Coopération sur le massif des Pyrénées

Colin DURAND

APEM

[Télécharger la présentation sur la Coopération sur le massif des Pyrénées](#)

L'Assemblée Pyrénéenne d'Economie Montagnarde (APEM), association interconsulaire qui intervient sur l'ensemble du massif des Pyrénées depuis 1997, met en œuvre la coopération interrégionale autour des SIG et des TIC. Ses trois principales actions sont : la production de connaissance sur les Pyrénées (à travers les outils de SIG Pyrénées), l'assistance méthodologique et technique (développement des usages des TIC dans une logique de mutualisation, pour des communes à moyens limités), et la recherche et le développement (avec le développement d'une infrastructure, basée sur la solution EasySDI). Son projet s'inscrit sur un territoire défini non par des limites administratives, mais par des enjeux spécifiques : un territoire de montagne, avec ses problématiques et ses opportunités, à cheval entre la France et l'Espagne.

L'intérêt de cette coopération interrégionale est de travailler sur différentes thématiques (population, emploi, filières agricoles...) avec une approche adaptée aux problématiques pyrénéennes. Elle permet aux collectivités et aux EPCI du massif d'utiliser et de partager des outils auxquels ils ne pourraient accéder seuls. Interopérable avec les IDG régionales (PIGMA, CRIGEOS, MIPYGéo et SIG L-R) avec lesquelles elle travaille, la plateforme SIG Pyrénées a vocation à centraliser les données existantes pour produire de l'analyse et de l'expertise propres au massif.

A titre d'exemples, l'APEM travaille actuellement sur trois projets : un observatoire du développement agricole des Pyrénées, un outil en ligne de gestion des écobuages, et la plateforme VIAPIR sur la desserte forestière. Les objectifs de ces projets sont toujours en lien avec des enjeux essentiels et partagés à l'échelle du massif : disposer d'une typologie précise des exploitations agricoles sur les Pyrénées, suivre la gestion des surfaces écobuées (surfaces très importantes et à haut risque sur le massif) et mobiliser une ressource forestière sous-utilisée (avec de nombreux acteurs impliqués, des tensions sur le marché du bois...).

Echanges avec les participants

- Ces expériences de coopération transrégionale traduisent la richesse des initiatives lorsqu'elles viennent des territoires : chaque expérience est unique, répond à des problématiques spécifiques. Il demeure difficile d'en faire une modélisation.
- Pour ne pas être que « des îles », les infrastructures de données géographiques, qu'elles soient régionales ou thématiques, ont encore un important travail d'interopérabilité à faire entre elles. En parallèle, il est essentiel de travailler à une meilleure reconnaissance, voire institutionnalisation des IDG.
- A l'échelle supranationale, le projet eSDI-NET+ visait à mettre en lien toutes les IDG européennes. A l'AFIGEO, le Réseau des CRIGEs demeure un formidable outil de coopération entre plateformes. Reste à trouver les mécanismes pour financer ces travaux d'interconnexion paneuropéenne, transnationale, transrégionale des IDG ; à identifier les soutiens politiques (nationaux, européens) pour assurer la continuité thématique et territoriale de l'information géographique.
- La période de programmation européenne 2014-2020 débute. L'Union européenne distribue les fonds européens de deux manières : interrégionale (ex. : INTERREG IVA-France-Italie-Maritime) et région par région (chaque région va gérer ses propres subventions FEDER). Si deux régions européennes ont la même problématique, elles peuvent utiliser leur « propre FEDER régional » pour mettre en œuvre une action commune. En outre, pour montrer à l'Union européenne l'importance de tel ou tel projet, il est essentiel de s'appuyer sur un soutien politique.
- Pour répondre à certaines problématiques interrégionales, il existe un certain nombre de jeux de données (moins précises que celles créées au niveau local, mais accessibles à l'échelon européen) : Corine Land Cover, l'Atlas urbain européen, les données haute résolution prochainement téléchargeables sur le site de l'Agence européenne pour l'environnement... et toutes les données issues du programme Copernicus (Pléïades, Sentinel, etc.).
- La coopération interrégionale entre IDG porte sur deux volets principaux : 1/ l'acquisition et la mutualisation de données communes, 2/ le partage d'expériences entre IDG, soutenu par l'AFIGEO et le CNIG (Commission Animation Territoriale). Il est essentiel de poursuivre ces deux types de coopération... Mais encore faut-il que les IDG soient maintenues, pérennisées, et confortées dans leurs capacités (humaines et financières).

- Pour trouver des financements après le projet GEOSUD (2017), la Région Languedoc-Roussillon a fait le choix de « Smarter, via la 3S ». Les fonds européens sont dans une logique de concentration, d'efficacité, de partenariat public-privé-recherche. Pour y répondre, la Région développe une stratégie d'innovation : les acteurs locaux peuvent bénéficier de fonds s'ils arrivent à « marier ces trois sphères ».
- Dans la même logique, l'APEM, dans son projet « Près de chez vous », associe l'université, les collectivités et des acteurs du privé. Sur des projets locaux ou à forte valeur économique (ex. : les projets forestiers), ce type de partenariat fonctionne bien.
- Pour les partenariats publics-privés, il existe déjà des liens : les pôles de compétitivité. Un certain nombre de projets, qui intègrent la dimension géographique, sont montés au sein de ces structures. Les différentes infrastructures de données géographiques doivent se rapprocher de ces pôles.
- Certaines données mutualisées perdent de la qualité aux yeux de l'utilisateur. Comment les IDG peuvent-elles garantir la qualité de leurs données ? Les plateformes s'appuient sur les standards existants (ex. : la COVADIS). En partageant et diffusant ces standards auprès des producteurs de données locaux, les IDG contribuent à « augmenter globalement la qualité de la donnée ».
- Le SCAN 25[®] est une donnée prioritaire pour l'ensemble des services en charge de la gestion et de la planification d'un territoire. Il est impératif que cette donnée soit maintenue, mise à jour, cohérente d'une région à l'autre, renseignée par des métadonnées, qualifiée... notamment par les producteurs locaux et les plateformes des différentes régions.

Les plateformes d'information géographique au service de la maîtrise de la consommation de l'espace

Modérateur : François SALGÉ

AFIGEO – Pôle Usages-Utilisateurs / DGALN – MLET – MEDDE

[Télécharger la présentation introductive](#)

D'un point de vue politique, la maîtrise de la consommation de l'espace se traduit par des textes législatifs et des actions de communication, aussi bien au niveau national qu'européen :

- La loi Duflo ALUR (loi du 20 février 2014, relative à l'« Accès au Logement et un Urbanisme Rénové ») vise ainsi à moderniser l'urbanisme pour passer à la transition écologique des territoires et faciliter la construction de logements. Un de ses objectifs est de renforcer la possibilité de lutter contre la consommation excessive de l'espace. Pour ce faire, il existe plusieurs leviers, dont le développement de la planification stratégique : renforcement du rôle intégrateur des SCOT, rénovation des règles d'urbanisme...
- Avec le projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, actuellement en lecture au parlement, l'observatoire des espaces agricoles devient l'observatoire des espaces naturels, agricoles et forestiers. L'espace est alors considéré dans son ensemble (écosystème, biodiversité...). Cet observatoire, en tant qu'IDG nationale, jouera un rôle clé sur l'élaboration d'outils pertinents pour mesurer le changement de consommation de l'espace, l'évaluation de cette consommation (en coopération avec les observatoires régionaux)...
- La Commission européenne a également un projet de communication, intitulé « Land as a resource ». La Terre est perçue comme une ressource limitée, soumise à des pressions concurrentes. Ce projet se déclinera autour d'actions de sensibilisation de la population, et d'actions visant à fournir des indicateurs à l'Union européenne.

D'un point de vue opérationnel, la maîtrise de la consommation de l'espace fait également l'objet d'un certain nombre de travaux méthodologiques, au niveau national comme au niveau européen :

- la [production de fiches sur la mesure de la consommation de l'espace par le CEREMA](#), qui met en avant l'importance de l'analyse de l'occupation des sols, les mesures pour évaluer l'évolution de l'urbanisation et des surfaces consommées, la qualification de ces espaces... ;
- la [production d'indicateurs sur l'étalement urbain par le CEREMA Nord-Picardie](#), qui permet de déterminer des secteurs plus ou moins vertueux, selon la consommation effective de l'espace et l'évolution de la population ;
- les projets européens, dont le [projet OSDDT](#) (Occupation des sols et développement durable du territoire sur l'arc méditerranéen) qui pose la question de la consommation et de l'artificialisation des sols sur plusieurs territoires (Hérault, Italie, Espagne, Chypre...)

- le [rapport de l'ONCEA](#), qui confirme l'augmentation des espaces artificialisés... et présente les perspectives de travail de l'observatoire (mieux identifier les outils de mesure de la consommation des espaces, mutualiser les approches autour d'un même outil, créer une base de données compatible avec les travaux du Comité d'Orientation du projet d'Occupation du sol à grande échelle (COMOR OCS GE), promouvoir l'articulation voire la complémentarité entre les différentes structures d'observation...);
- de nouveaux produits européens sur le marché pour 2014 avec, entre autres, les trois composantes de COPERNICUS / Land (une composante globale produisant des variables biophysiques à l'échelle mondiale, une composante européenne produisant une couverture des sols et leur changement, une composante locale fournissant de l'information à très haute résolution sur des domaines spécifiques d'intérêt);
- des prescriptions nationales au sein de la Commission Données du CNIG, et le projet OCS-GE (Occupation du sol à grande échelle) associant le MEDDE, le CEREMA et l'IGN. Ce projet vise à créer une cinquième composante au Référentiel à grande échelle (RGE[®]), avec une volonté de l'IGN de la coproduire avec les régions;
- le géo-portail de l'urbanisme, en cours de constitution, qui permettra la publication des SCOT, PLU, POS, SUP... conformément au calendrier précisé dans la loi (cf. Présentation du géo-portail de l'urbanisme, p. 43). L'objectif est de centraliser la diffusion des documents d'urbanisme pour en faciliter l'accès.

D'un point de vue terminologique, la définition des termes diffère entre le langage technocratique et le langage politique. Il est important « d'accorder les violons » quand la loi fait référence à la « consommation de l'espace ». Les différents acteurs en présence doivent être certains qu'ils parlent de la même chose : que le technicien soit capable d'expliquer ce qu'il mesure à l' élu, et que l' élu puisse expliquer au technicien ce dont il a besoin. Un vrai dialogue doit être instauré entre les géomaticiens, les thématiciens et les élus...

GéODARC, un outil d'aide à la décision pour l'agriculture en Corse

Joanne CARLI, Julie DEMARTINI

Office du Développement Agricole et Rural de Corse

[Télécharger la présentation sur GéODARC](#)

L'Office du Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC), organe technique de l'agriculture pour la Région Corse, a mis en place une plateforme de données (<http://www.odarc.fr/geodarc>), en libre accès, pour accompagner les réflexions sur l'orientation agricole d'un territoire. Cet outil de consultation, GéODARC, est le fruit d'un long travail pour capitaliser toutes les connaissances techniques existantes, et valoriser au mieux le potentiel agricole des territoires.

L'enjeu de la cartographie des potentiels agricoles est de réunir, dans un même endroit, toutes les données susceptibles d'accompagner les projets individuels ou territoriaux, d'exploitation ou de planification, liés ou non aux PLU... Il s'agit de données sur les conditions de pente, la végétation (Zonage agro-sylvo-pastoral, à 1 : 25 000), le sol (Référentiel pédologique approfondi, au 1 : 25 000), les limites administratives... et de données acquises sur le terrain depuis 1957, réactualisées puis recalées géographiquement. L'outil SIG a permis d'harmoniser l'ensemble de ces données.

Pour « automatiser le raisonnement de l'ingénieur agronome », l'ODARC a également développé une méthode basée sur la propriété des sols (favorable ou non). Cette méthode part du principe qu'il n'y a pas de « bonne ou mauvaise terre », mais différents types de mise en valeur possible (arboriculture, céréales...). A partir de la propriété des sols (regroupés par types, puis par familles, ayant chacune leurs propriétés favorables et leurs contraintes), une règle de décision (« SCORING des contraintes ») est appliquées pour avoir une classe de potentialité (de A à E), avec plus ou moins de contraintes à affronter (irrigation, travail du sol...).

Cette méthode est appliquée : elle permet aux gens de connaître leur terrain et d'être réactif pour y apporter des aménagements les plus appropriés (projet de révision du PLU en fonction du potentiel agricole, cartographie des secteurs favorables à la culture des agrumes, étude des terroirs viticoles, etc.). Innovante, elle permet de prendre en compte les relations complexes qui existent entre contraintes (certaines s'annulent entre elles, d'autres s'amplifient ou s'atténuent...). Transparente, elle fournit des axes d'amélioration, à partir d'une note d'appréciation et d'arguments qui l'accompagnent.

L'ODARC met à disposition ses données et sa méthode sur GéODARC. Cette application, développée par Esri France et hébergée par la DREAL Corse, propose différentes données (présentées précédemment), différents outils (cartes, notices, documents techniques, références agronomiques...) et différentes fonctionnalités (navigation avec recherche par commune, zoom sur une zone définition, calcul de surfaces ou de distance...). En prime, GéODARC intègre un module d'analyse permettant d'évaluer un parcours, de mettre en valeur une zone de plaine... et de mener sa propre analyse (rendu sous forme de tableau simple, de tableau croisé, de graphisme...).

En deux ans, GéODARC enregistre plus de 400 premières connexions, en provenance d'exploitants agricoles, d'organismes publics, de bureaux d'études, d'étudiants... venant de toute la France et de l'étranger. Cet outil d'aide à la planification, adaptable à de nouvelles problématiques, reçoit déjà un bon retour des utilisateurs. Une nouvelle version de GéODARC sera prochainement disponible et intégrera de nouvelles données (sur l'eau et le climat, par exemple).

Projet pilote partenarial pour le suivi et la qualification des espaces consommés par l'artificialisation en Languedoc-Roussillon

Pierre BAZILE

AFIGEO – Pôle Formation-Recherche / AgroParisTech - UMR TETIS

[Télécharger la présentation sur le projet pilote partenarial en Languedoc-Roussillon](#)

En 2009, à la demande de la DRAAF, l'UMR TETIS et le laboratoire LISAH (Laboratoire d'Etude des Interactions entre Sol-Agrosystème-Hydrosystème), avec la participation des chambres d'agricultures de la région, ont initié un projet pilote pour le suivi et la qualification des espaces consommés par l'artificialisation. Ce projet, arrivé à terme en 2013, visait à ajouter une approche patrimoniale, basée sur la potentialité agricole et non sur une typologie des usages des sols, à la quantification et à la qualification de la consommation d'espace. En outre, ce projet pilote, mené à l'échelle de la région Languedoc-Roussillon (excepté sur le Nord de la Lozère), a permis de proposer au MAAF une démarche transposable et adaptable sur d'autres territoires.

La méthode mise au point se base sur le concept de « tache artificialisée », lui-même inspiré du concept de « tache urbaine ». A partir d'une analyse classique d'images satellites (classification avec nomenclature), il s'agit d'aboutir à une carte simplifiée avec 2 classes (espace artificialisé, espace non artificialisé). Cette carte est alors soumise à un travail de morphologie mathématique (dilatation et érosion à 50 m) qui permet de sécuriser une zone sous influence urbaine, en extrayant les zones qui ne sont pas urbanisées. La carte de tache artificialisée ainsi créée peut être mise en parallèle avec l'image d'origine (image Spot, image Rapide Eye) pour vérification (élément important pour toute contestation). Elle peut aussi subir un traitement multi-dates en étant superposée à d'autres cartes réalisées sur le même territoire, à partir de la même méthode, mais basées sur des images plus anciennes...

Pour répondre à la demande de la DRAAF et aller vers l'évaluation patrimoniale, la notion de qualité des sols a ensuite été intégrée. Des indicateurs simples (état et variation de l'artificialisation des terres) et des indicateurs composés (perte de potentiel agronomique, tendance à l'étalement, évolution de la densité « nette » de population...) permettent de voir et de confirmer la perte de potentiel agronomique des territoires ; de mesurer l'importance de défendre et de préserver ce patrimoine.

A ce jour, les résultats du projet sont très satisfaisants : les traitements de données sont validés ; les informations obtenues sont exhaustives ; les données sont traitées à « grande échelle » (couverture sur de vastes territoires) et utilisables à « petite échelle » (cartographie 1 : 15 000, adaptée à l'échelle communale) ; cette méthode est facile à mettre en œuvre et reproductible (dans l'espace et dans le temps)...

Le projet EQUIPEX GEOSUD (développement d'une infrastructure nationale de données satellitaires accessible gratuitement par la communauté scientifique et les acteurs publics) prévoit de travailler sur cette thématique d'artificialisation de l'espace, d'implémenter cette « chaîne de traitement paramétrable » (chaque étape est spécifiée en termes de méthodes, de compétences nécessaires...), et de diffuser un guide méthodologique sur le calcul de la tache artificialisée.

Par ailleurs, l'EQUIPEX GEOSUD travaille avec l'IGN sur une couche nationale de taches artificialisées mise à jour régulièrement. L'objectif est d'utiliser d'autres couches (BD Topo) pour aller vers des couches déjà caractérisées. L'observatoire sur la consommation des espaces agricoles s'est aussi saisi de la méthode... réutilisable par n'importe quel acteur, sur n'importe quelle région ou territoire, car paramétrable en fonction des besoins.

Table ronde : Le positionnement des plateformes sur cet enjeu stratégique

Les géomaticiens tentent de répondre aux questions que se posent les territoires. Comment cette question de la consommation de l'espace se traduit-elle à l'échelle d'un territoire ? Comment cette question est-elle abordée au travers des SCOT, des PLU... ? A l'échelle des communes, des intercommunalités, des départements... et des régions ?

Jean-Marie SÉITÉ

Commune de Galéria – Communauté de Communes de Calvi-Balagne – PNR de la Corse

La question de l'artificialisation de l'espace est une question d'échelle : les questionnements ne sont pas les mêmes à l'échelle d'une commune, d'une communauté de communes ou d'un territoire comme la Corse. A chaque échelle, l'approche de la consommation de l'espace diffère.

Sur la Commune de Galéria, la donnée sur l'artificialisation du territoire est une donnée simple : en 1975, 145 résidences principales, 15 résidences secondaires ; aujourd'hui, 145 résidences principales, 292 résidences secondaires. L'artificialisation des sols est parfaitement corrélée avec l'explosion des résidences secondaires. Pour avoir une connaissance plus fine de ces résidences, il faut les quantifier et les qualifier (résidence principale ou secondaire, patrimoniale ou non, « spéculative » ou non...). A partir des données des impôts et de données locales (ex. : relevés de consommation d'eau, taxe de séjour, etc.), il a été possible de cartographier les différents types de résidences et de visualiser leurs impacts sur le paysage : zones de concentration de résidences à caractère spéculatif, etc. La cartographie a aussi permis d'identifier les enjeux à venir pour la commune. Ce travail, commencé en 2013, se poursuit. Même s'il ne permet pas de mettre en place des solutions dans l'immédiat, il contribue à faire progresser la connaissance du territoire.

Sur la Communauté de communes de Calvi-Balagne, connue comme la « Balagne déserte », la problématique est autre. Le territoire communal est considéré comme un « espace récréatif » : les touristes qui visitent la réserve (plus de 4 à 5 000 empreintes visiteurs à la journée), séjournent dans les communes avoisinantes. Pour autant, pour rester un « joli jardin », la commune ne doit pas urbaniser... A l'échelle intercommunale, des réflexions sont actuellement menées pour mettre en place un système de péréquation financière entre les communes qui accueillent les touristes (et en tirent des bénéfices) et celles qui ne sont que des lieux de passage ; un SIG permettrait de visualiser ce phénomène.

Dans le cadre de la révision de la charte du Parc naturel régional de Corse, les communes (environ 170 communes concernées) attendent un bilan des actions déjà réalisées. A cet effet, une cartographie des actions réalisées par l'équipe du PNR, sur les dix dernières années (durée de la charte précédente), a été produite. Toutes les actions par commune ont été recensées, regroupées, additionnées et cartographiées. Cette cartographie permet de faire prendre conscience, aux élus, de toutes les actions réalisées ; de mettre en place, en interne, un système de suivi des actions qui seront menées pendant les 15 prochaines années ; de vérifier que le projet mis en place sera correctement réalisé.

A l'échelle de la Corse, en 2010, une expédition d'un mois a été organisée pour faire un relevé exhaustif du littoral corse et de ses îles. Avec l'appui des laboratoires de l'IGN et de l'Ecole supérieure des géomètres et topographes (ESGT / CNAM), 15 000 photos et des vidéos en haute-définition ont été prises. L'objectif était d'avoir des images géoréférencées (positionnement et axe stable), qui permettent de « tirer une sonnette d'alarme » sur le fait que près de 29,5 % du littoral corse est déjà urbanisé... Deux futurs développements sont à l'étude : d'une part, il s'agit de refaire le tour du littoral pour prendre de nouveaux clichés et suivre l'évolution de l'artificialisation de l'espace ; de l'autre, il est envisagé de fabriquer un outil cartographique qui permette de faire le lien entre les photos prises lors des deux campagnes et d'autres données (base de données sur les monuments classés, etc.).

Maxime VITALIS

AGAM

L'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise (AGAM) s'intéresse à la mesure de la consommation de l'espace dans le cadre des SCOT. Pour effectuer cette mesure, de quels outils dispose-t-on ?

Certes, en région, le CRIGE PACA met à disposition une couche sur l'occupation du sol (1999-2006), mais celle-ci a ses limites : l'échelle de réalisation de la carte ne permet pas de visualiser l'urbanisation là où elle se trouve aujourd'hui, sur les franges urbaines, dans les zones déjà considérées comme urbanisées en 1999. L'unité minimale de collecte est trop grande, et ne permet pas d'avoir une mesure fine de la consommation de l'espace à l'échelle de l'agglomération...

L'AGAM, comme d'autres agences d'urbanismes, s'interroge sur les données et les outils à utiliser pour mesurer la consommation de l'espace sur les territoires à enjeux, tels que les franges urbaines. Avec les données et les outils actuels, il paraît difficile d'afficher des indicateurs pertinents, et de suivre l'évolution de l'artificialisation des territoires déjà urbanisés.

La question de la grande échelle se pose, quant-à-elle, aussi bien au niveau régional comme au niveau national. Au niveau régional, au sein du CRIGE-PACA, un groupe de travail s'est mis en place sur le thème de l'occupation du sol à grande échelle. Au niveau national, le réseau des agences d'urbanisme est partenaire du groupe de travail dédié à la création d'une base de données d'occupation du sol à grande échelle.

L'ODARC se heurte également à cette question d'échelle et d'outils de mesure. Les tests sur la mesure de la consommation de l'espace, effectués avec différentes données (notamment MAJIC), permettent de dégager des tendances, mais ils demeurent insuffisants. Ils ne permettent pas d'identifier des indicateurs pour suivre l'évolution de cette consommation. Pourtant, pour la protection des terres agricoles, pour aider les élus à définir les zones de renforcement urbain, il est crucial d'arriver à spatialiser les taches urbaines.

Marie-Christine SCHOTT

CIGAL Alsace

En Alsace, le thème de la consommation de l'espace recouvre aussi des enjeux extrêmement importants (forte densité et croissance de la population, développement des activités...). En réponse à ces enjeux, CIGAL a réuni les principaux acteurs concernés par la mesure et la consommation de l'espace : l'agence d'urbanisme, la DREAL, les collectivités locales... L'objectif était de construire un réseau d'acteurs pour travailler ensemble sur cette thématique, autour d'un projet de territoire. Cette initiative était soutenue par le Conseil régional, porté par la volonté de développer des actions environnementales, et par des acteurs qui souhaitaient disposer d'outils de connaissance.

Ce travail d'expression des besoins et de mise en réseau d'acteurs a permis d'établir une nomenclature qui réponde au mieux possible aux attentes des différents acteurs. Mené sur plusieurs mois, il a abouti à plusieurs conclusions : la nécessité de produire cette donnée sur l'ensemble du territoire régional, selon une méthode reproductible dans le temps et transposable sur d'autres espaces (ex. : Outre-Rhin) ; et l'importance de définir un programme d'actions pour suivre cette consommation.

Le groupe de travail SIG Urba a permis d'identifier qu'il existait 16 méthodes de mesure de la consommation de l'espace différentes sur le territoire alsacien. Il était essentiel de compiler ces travaux, d'aller vers une limitation de la production de ces bases de données, de réaliser un glossaire, de proposer une base de données sur l'occupation du sol adaptée aux besoins (au 1 :

10 000, régulièrement mise à jour)... et d'aller vers une culture la plus commune possible autour des termes d'artificialisation, d'étalement urbain, etc.

Sur les questions de consommation de l'espace, le rôle des IDG est ainsi multiple : recueillir l'expression des besoins et mettre en réseau les acteurs locaux ; apporter des moyens et des méthodes pour dégager des tendances sur ce thème ; accompagner et animer les acteurs pour apporter un discours à la fois cohérent et rassurant aux élus (et ainsi faciliter l'appropriation de l'information, améliorer l'appréhension de spécificités sur certains territoires) ; permettre la concertation entre différentes professions (urbanistes, environnementalistes...) ; construire un projet de territoire qui réponde aux exigences législatives (Grenelle de l'environnement, loi sur la modernisation de l'agriculture...).

Echanges avec les participants

- La consommation de l'espace est mesurée à partir de l'emprise spatiale du bâti : il s'agit de l'impact minimal de la consommation. L'impact maximal, plus difficile à définir, demeure inconnu... Un petit espace isolé à l'intérieur d'une ville peut maintenir une vocation agricole (maraîchage, etc.), tandis qu'un grand espace dans une zone urbaine diffuse peut être condamné d'emblée pour des raisons d'accessibilité ou autre.
- Le concept de consommation de l'espace ne peut être dissocié des concepts de qualité de vie, d'usage de l'espace, d'intensité des usages (ex. : intensité de piétinement des visiteurs, intensité des intrants agricoles, etc.)...
- La production d'une nomenclature d'occupation du sol à grande échelle par le CRIGE PACA, a permis à tous les acteurs locaux de travailler à partir d'une vision globale, d'une base de données commune et cohérente, calée sur une nomenclature nationale. Ce passage de la « grande échelle » a aussi permis de bénéficier de subventions du Conseil régional.
- Les besoins sont à géométrie très variable. Il est important d'avoir des outils, des méthodes et des indicateurs paramétrables, adaptables, aussi bien à une thématique donnée qu'aux besoins et aux contraintes des acteurs. Le concept de chaîne de traitement distribué est ainsi intéressant pour avoir des méthodes génériques à certaines échelles, et adaptables à d'autres.
- Sur la problématique de la consommation de l'espace, les IDG ont un rôle d'animation indéniable à jouer. Lieux neutres, elles permettent de rassembler des métiers ; de faire se rencontrer des acteurs en « conflit » dans la consommation et l'usage de l'espace. Reste à savoir si les IDG n'ont pas aussi un rôle à jouer dans l'ingénierie organisationnelle et financière, au moins sur cette problématique ? N'ont-elles pas aussi à aider à l'organisation collective, à la mise en place de « Business Plan » à leur échelle ?

L'Open Data et l'information géographique : synergie, usages et impacts

Modérateur : David JONGLEZ

AFIGEO – Réseau d'experts Etalab – Esri France

[Télécharger la présentation introductive](#)

Depuis quelques années, la thématique de l'Open Data émerge en France. Elle s'inscrit dans une mouvance née aux Etats-Unis dans les années 90, qui a pris de l'essor sous le gouvernement Obama, avec la nomination du premier responsable fédéral des systèmes d'informations (*Chief Information Officer*) : Vivek Kundra. Dans le cadre de l'*Open Government*, ce professeur d'Harvard a lancé, en 2009, [un plaidoyer en faveur de l'Open Data](#) pour améliorer les gains d'efficacité au sein des agences et des départements du gouvernement.

En France, l'AFIGEO s'est emparée du sujet dès 2010. Dans le cadre de son groupe de travail OGC, une dynamique s'est créée autour de l'Open Data afin de comprendre les interactions fonctionnelles entre des infrastructures de données ouvertes (IDO) qui émergeaient, et des infrastructures de données géographiques (IDG) déjà en place. Une enquête prospective a été réalisée pour appréhender ces interactions selon différentes thématiques. Plus récemment, le GT OGC Open Data s'est rapproché d'Etalab. Un de ses membres a rejoint le réseau d'experts Etalab, qui favorise les échanges entre juristes, industriels, startups... autour des questions liées à l'ouverture des données par les administrations françaises.

L'Open Data concerne toute les formes de données (images, vidéos, et toute donnée brute sans prétraitement), diffusées en licence ouverte (qui implique des droits et des devoirs). Certaines licences sont plus permissives (dont celles que promeut Etalab), d'autres plus contaminantes (ex. : l'ODBL, l'*Open Database License*, utilisée par OpenStreetMap [OSM]). Derrière les questions de données et de licences, se posent également les questions de format, de fraîcheur, d'accessibilité, de qualité de la donnée. Ces questions clés sont au cœur du succès que connaîtra ou pas l'Open Data dans le court / moyen terme.

Aujourd'hui, la révolution digitale est en marche. Les citoyens ont de plus en plus accès à l'information. Ils sont toujours plus nombreux à être connectés au Web, à collaborer sur le Net (ex. : Wikipedia), à s'impliquer dans la politique (via, entre autres, le monde associatif), à porter des valeurs personnelles et collectives (*Accountabilité* et *Transparency* sont les deux concepts clés de l'Open Data à travers le monde).

Pourquoi ouvrir ses données ? Parce que cela fait partie de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen (« La société est en droit de demander compte à tout agent public de son administration ») ; parce que, dans une logique bottom-up, le citoyen est à la base de l'administration ; parce que le cadre législatif évolue dans ce sens (loi CADA, convention Aarhus,

directive INSPIRE...); parce que les chefs d'états du G8 se sont engagés sur une démarche liée à l'*Open Government*; parce que le rapport Trojette, publié en novembre 2013, propose aux grands producteurs historiques de données de libérer leurs données, d'adopter une stratégie de plateforme et de transformer leur modèle économique... Il s'agit aussi de gagner en transparence dans la relation élus-citoyens, de favoriser la collaboration entre administrations, de mieux concevoir et gérer les politiques publiques, de soutenir l'économie et de créer de la richesse à travers des applications créées par des écosystèmes divers et variés...

En France, l'Open Data se traduit par un écosystème dynamique d'associations (OpenDataFrance, la FING...) et par des actions de terrain (Futur en Seine, *Data Tuesday*...). Toutes ces animations, organisée par « le bas », permettent à des organisations préexistantes ou créées ex-nihilo sur le sujet, d'échanger pour accélérer et l'adoption, et la diffusion de la donnée ouverte. Des collectivités locales, quel que soit leur échelon, participent également à ce mouvement.

Pour sa part, l'État a mis en place Etalab, un service rattaché au Premier Ministre en charge de l'ouverture des données publiques et du développement de la plateforme française de l'Open Data. En outre, le mercredi 21 mai 2014, à l'occasion d'une communication en Conseil des ministres, Marylise Lebranchu, Ministre de la Décentralisation, de la Réforme de l'État et de la Fonction publique, a annoncé la création d'une fonction d'Administrateur général des données (*Chief Data Officer*). D'ores-et-déjà, le portail d'Etalab (www.data.gouv.fr) référence et donne accès à plus de 13 550 jeux de données, avec plus de 1 100 réutilisations et 300 organisations participantes (producteurs et utilisateurs de données : État, collectivités locales, organisations telles que la SNCF ou La Poste, communautés comme OSM, etc.)

La convergence entre les IDO et les IDG est également en marche. Les initiatives de producteurs qui libèrent leurs données et les retours d'expériences en provenance du monde de l'Open Data, ou du couple Open Data / IDG, sont de plus en plus nombreux. La prise de conscience de la nécessaire collaboration entre le monde de la géomatique et celui du numérique s'accélère. Les passerelles entre ces deux mondes s'intensifient... même si les outils n'existent pas encore pour les quantifier, les qualifier.

Pour les géomaticiens, il est important d'adopter la notion d'« *Open attitude* », basée sur le co-design; d'impliquer les utilisateurs, leurs besoins et leurs usages dès la conception de la donnée ou du produit. La finalité n'est pas la donnée, mais les usages que l'on en fait, la valeur qu'elle apporte à l'ensemble des utilisateurs (citoyens, associations, entreprises...).

Les plateformes d'information géographique ont à apprendre des démarches Open Data, notamment sur la manière de placer l'utilisateur au centre de la production (*User Centring*), de penser « valeur, utilisateurs, usages ». D'un point de vue organisationnel et méthodologique, elles peuvent aussi s'inspirer des modèles d'industrialisation basés sur le *Lean Startup* : comment créer rapidement, innover, apprendre de ses erreurs, faire régulièrement de nouvelles versions...

De data.gouv.fr à territoire.data.gouv.fr

Axel HAUSTANT

Etalab

[Télécharger la présentation sur data.gouv.fr](#)

En « mode startup », Etalab est une équipe de 8 personnes, avec un seul développeur, qui essaye de promouvoir une méthode simple, basée sur des pratiques Agiles. Le principe est de s'adapter aux besoins et usages des producteurs et utilisateurs qui visitent data.gouv.fr, et non l'inverse. L'Open Data n'est pas le but en soi : l'idée est de publier les données pour favoriser leurs réutilisations.

A l'origine, l'initiative data.gouv.fr a commencé par du co-design : la plateforme a été créée en fonction des besoins de différents acteurs. Cette première étape a conduit à l'élaboration de la première version du site, sortie le 18 décembre 2013. En parallèle, des actions sur le terrain, des Open Data Camps, ont permis aux producteurs et réutilisateurs de données de se rencontrer, de travailler ensemble. Il était essentiel que les producteurs se rendent compte des usages des utilisateurs, et que les utilisateurs comprennent la manière dont les données sont produites et les raisons de certaines spécificités.

L'objectif de data.gouv.fr n'est pas de s'approprier le métier des plateformes qu'il agrège. Il vise à fournir un espace qui permette à chaque métier de s'approprier la publication des données, et de verser ses propres données. En outre, les données géographiques ne sont pas les seules données mises à disposition : le site donne aussi l'accès à des données économiques, sociales, etc.

Le premier effet recherché par le portail data.gouv.fr n'est pas tant la transparence, que l'amélioration des politiques publiques (locales ou nationales), notamment en termes de cohérence et d'efficacité. En amont, les données fournissent des éléments décisionnels. Croisées et réutilisées, elles permettent le développement de nouveaux produits. En aval, elles produisent des métriques pour évaluer l'efficacité des politiques publiques.

Dès la page d'accueil de data.gouv.fr, le visiteur (citoyen, entreprise, association...) est invité à réutiliser les données et à partager ses propres réutilisations. In fine, 80 % de ces réutilisations prennent la forme d'une carte, média le plus visible et le plus pratique pour représenter des données nationales avec une granularité locale.

Beaucoup d'IDG se posent la question de l'Open Data, un mouvement qui en est encore qu'à ses prémices. Quelles méthodes adoptées ? Sur quel business modèle s'appuyer ?... L'équipe d'Etalab accompagne les plateformes d'animation territoriale dans cette transition, et va au contact des utilisateurs potentiels, sur le terrain.

Concrètement, pour répondre au plus proche des besoins des territoires, Etalab vient d'amorcer un nouveau projet : territoire.data.gouv.fr. L'objectif est de travailler sur la granularité la plus fine possible (les mairies, les collectivités locales...), d'identifier les difficultés rencontrées au quotidien et de les résoudre par la mise à disposition de données (par exemple, sur les monuments historiques). A terme, il s'agit de désengorger certains sites administratifs, de faire en sorte que des mairies de petite taille puissent aussi diffuser des données, d'itérer sur de cycles courts pour diminuer l'inertie administrative sur certaines démarches (pour le citoyen, comme pour la collectivité territoriale).

Opendata Corsica

Eric FERRARI, Valérie LUST

Collectivité Territoriale de Corse

[Télécharger la présentation sur Opendata Corsica](#)

La démarche Opendata Corsica, initiée par la Collectivité Territoriale de Corse (CTC), s'appuie sur une volonté régionale d'engager une réflexion sur l'Open Data, dans le monde de la donnée publique (différent de celui de la donnée privée). Pour la réussite de ce projet, il est essentiel que les partenaires locaux soient associés, et adhèrent à une dynamique dans laquelle chacun se retrouve et garde son identité.

Cette démarche s'inscrit dans le contexte spécifique de la Corse : des collectivités dont la taille ne permet pas d'assumer un projet sur l'Open Data. Au-delà des jeux de données, Opendata Corsica est une fédération d'acteurs locaux réunis autour d'un projet régional. Cette démarche vise à aller au plus près de ces acteurs, et à les sensibiliser aux enjeux de l'ouverture des données publiques.

Au-delà du service public qui la porte en termes de données qualifiées, cette communauté implique la participation d'autres acteurs territoriaux : citoyens, associations, entreprises... Elle constitue le moyen de susciter de l'innovation et de la créativité en Corse. Derrière une population de 300 000 habitants, se cache des réelles dynamiques réveillées par l'Open Data...

Opendata Corsica trouve son origine en 2012, dans la participation de la CTC au projet européen MED – HOMER (axé sur la problématique de l'ouverture des données publiques à l'échelle de l'Euroméditerranée). La CTC a participé à un groupe de travail sur les standards et solutions techniques utilisés par les partenaires, et recommandés par les experts internationaux de l'Open Data. Cette réflexion a permis à la CTC de trouver la taille critique pour lancer, en février 2013, sa propre initiative d'ouverture des données publiques.

La phase pilote d'Opendata Corsica a consisté à informer et sensibiliser un premier niveau d'acteurs aux enjeux de l'Open Data : les directions et services de la CTC, ses agences et offices. L'idée était de susciter l'adhésion d'un premier cercle de producteurs de données, et d'identifier les jeux de données qu'il serait facile d'ouvrir, sans attirer de réticence.

A ce jour, une centaine de jeux de données ont été collectés, couvrant des thématiques variées comme l'environnement, la culture... Depuis avril 2014, ils sont disponibles sur un portail dédié (opendata.corse.fr) qui propose des fonctionnalités de gestion de contenu (type CMS) et de données, une plateforme propriétaire, une solution en mode SaaS... Ce portail donne accès à des données géographiques, budgétaires, démographiques et statistiques, et à des API à destination de développeurs novices ou professionnels. Dans la phase suivante du projet, il s'agira de convaincre d'autres services et producteurs potentiels de données, et de collecter de nouveaux jeux de données.

Cette démarche est référencée sur le portail data.gouv.fr, et la CTC est labellisée « Producteur de données » par Etalab. Parallèlement, Opendata Corsica privilégie la licence proposée par Etalab, adaptée au contexte français et qui fournit un cadre légal plus stable que celui d'autres licences. Dans le même esprit de partage et de valorisation des données, la CTC a organisé en mai 2014, le premier Hakathon (concours de développeurs) en Corse. Pendant 24 heures, les participants ont développé des prototypes d'application, et créé de nouveaux services à destination des usagers. Les 17 participants ont ainsi donné jour à 6 applications.

Pour se consacrer à la libéralisation de la donnée publique, la CTC n'a pas souhaité investir dans le développement d'une plateforme technique trop « lourde ». Elle a choisi une plateforme évolutive, souple, adaptable aux guides techniques réalisés dans le cadre du projet HOMER, éditée par OpenDataSoft. La CTC s'est ainsi complètement libérée de la contrainte technique pour se consacrer à son cœur de métier.

Un aspect essentiel d'Opendata Corsica est d'offrir une architecture intégrée, qui peut s'articuler avec la démarche géomatique de la CTC (INFOGEO Corse). Les deux plateformes se développent autour d'une complémentarité qui se consolide au fil de l'eau. L'articulation entre IDO et IDG est pensée en amont, de sorte que le plus grand nombre de données géolocalisées se retrouve dans Opendata Corsica, et inversement. Les deux équipes partagent deux visions de la donnée, au sein d'une dynamique commune.

Table ronde : Vers une passerelle de référence entre les IDG INSPIRE et l'Open Data

Jérôme DESBOEUF

SGMAP

[Visiter la passerelle de référence INSPIRE – Open Data](#)

Beaucoup de travail a déjà été fait sur INSPIRE, notamment pour constituer des données de qualité, les mettre à disposition via des services de téléchargement ou de visualisation, structurer des métadonnées... De nombreuses initiatives de plateformes d'animation territoriale (IDG) existent à l'échelon des régions, des départements, des communautés d'agglomération.

Tout ce travail doit pouvoir profiter au mouvement Open Data, être utilisé sans qu'il soit nécessaire de refaire de la saisie de données, de développer de nouveaux protocoles, de recréer des architectures complexes... Toutes les clés sont là pour faire « le dernier kilomètre d'INSPIRE », et, avec la volonté des territoires et des différents acteurs, aller jusqu'au citoyen par la publication des données.

Dans le cadre du GT OGC Open Data de l'AFIGEO, une initiative a été lancée en mai 2014, pour mieux concilier INSPIRE et l'Open Data. Depuis, de nombreux acteurs se sont réunis pour mettre en place un prototype de passerelle entre les portails d'information géographique et data.gouv.fr, entre INSPIRE et Open Data. A ce jour, ce prototype fonctionne et moissonne les CSW des IDG. Dans une prochaine version, il permettra aussi de moissonner les WFS, de convertir des métadonnées INSPIRE dans des formats de métadonnées plus accessibles, de produire des fiches synthétiques faciles à consulter... L'objectif est d'aider les IDG à publier leurs données géographiques sur data.gouv.fr, de manière la plus simple possible.

Cette réflexion est menée en partenariat avec Etalab. Le portail data.gouv.fr s'appuie sur des standards, massivement déployés, bien documentés : le travail d'intégration des données des IDG en est d'autant plus facilité. L'AFIGEO et Etalab soutiennent conjointement cette initiative, pour que le monde de la géomatique et celui de l'Open Data se rapprochent.

Pierre LAGARDE

BRGM

Le BRGM est en charge du Géocatalogue, catalogue national INSPIRE associé au Géoportail. Il répond à la logique de la directive INSPIRE, pour que les données environnementales soient plus facilement utilisables, et qu'elles puissent être récupérées de manière simple et homogène sur l'ensemble de l'espace européen. INSPIRE et le mouvement Open Data ont des finalités similaires, mais les démarches à l'origine de ces deux mouvements diffèrent.

Dans la démarche d'INSPIRE, les producteurs de données doivent produire des métadonnées, standardisent leurs données, développer des services Web... avec une réflexion sur la qualité de la donnée. L'approche INSPIRE conduit le producteur vers le consommateur. Même si la finalité de l'Open Data est la même, l'approche diffère : elle part de l'utilisateur pour aller vers le producteur. Après une phase d'apprentissage, ces deux démarches apparaissent complémentaires et non concurrentes.

Les IDG et le Géocatalogue ont mis du temps à s'organiser les uns vis-à-vis des autres. Même si un vrai travail de fond a été réalisé, il reste du chemin à parcourir pour produire une donnée de qualité et homogène, pour avoir une vision des PLU sur la France entière, par exemple. D'un côté, le Géocatalogue concentre des références, des ressources en matière d'information géographique. De l'autre côté, l'approche qui vise à mobiliser les ressources existantes, orientées vers les utilisateurs, se met en place.

Le BRGM est convaincu de l'intérêt de créer des points de convergence entre le Géocatalogue et data.gouv.fr, et du bien-fondé de la démarche lancée par l'AFIGEO et le SGMAP. S'il est difficile pour Etalab de comprendre toutes les démarches existantes (au risque de s'y perdre), il est du ressort des producteurs d'ouvrir les données, de les pousser via d'autres canaux de diffusion, vers ces plateformes de données ouvertes. Pour le BRGM, l'enjeu est également de donner l'accès à l'information à de nouveaux utilisateurs, qui ne connaissent ni la géomatique ni les géosciences, mais qui sont intéressés pour créer de nouvelles applications...

Les IDG et le Géocatalogue ont à apprendre des méthodes de l'Open Data sur la diffusion de l'information, la production de sites (suivant des pratiques Agiles et une approche utilisateurs), la connaissance de ses propres données... Pour autant, chacun doit garder sa raison d'être et sa finalité. Pour les plateformes INSPIRE : produire de la donnée standardisée et de qualité.

Benjamin CHARTIER

GéoPicardie

En région Picardie, même si quelques acteurs se lancent ou s'apprêtent à se lancer dans cette démarche, il n'y a pas encore de stratégie partenariale coordonnée sur l'Open Data. A ce stade d'observation, le démarche INSPIRE et celle de l'Open Data semblent divergentes : « une organisation technocratique versus un foutoir à tendance citoyenne ». Souvent, les organismes qui se mettent à l'Open Data ne sont pas les mêmes qui se positionnent sur INSPIRE. Quand un organisme se penche sur ces deux sujets, l'un est pris en main par une direction, l'autre par une autre. L'Open Data relève plus d'une approche communicative grand public, INSPIRE d'une approche géomatique réservée à certains services.

Les contraintes juridiques et réglementaires sont différentes pour INSPIRE et l'Open Data. D'une part, il s'agit de coordonner l'application d'une obligation réglementaire liée à une directive. De

l'autre, il n'existe aucune obligation réglementaire. Les compétences mises en œuvre et les outils déployés, même s'il y a une convergence possible, ne sont pas les mêmes. Par ailleurs, dans un contexte financier difficile pour les IDG et les collectivités territoriales, investir dans une double approche ou dans le développement d'une passerelle, n'est pas un sujet d'actualité.

Si GéoPicardie, la plateforme d'animation géographique en région Picardie, observe la démarche Open Data avec intérêt, elle n'a pas les ressources disponibles pour s'y lancer : manque de moyens humains, de temps, d'énergie, de compétences (notamment sur les questions juridiques)... De surcroît, en région, peu d'élus s'investissent dans l'IDG ; peu comprennent l'intérêt de la cartographie. « Ils subissent le déploiement d'une IDG, du fait d'une directive européenne transcrite dans le droit français. S'ils avaient le choix, ils préféreraient investir dans quelque chose de plus économique, de plus « communicant »... »

Philippe HEROQUER

PPIGE NPDC

[Télécharger la présentation de la PPIGE NPDC](#)

En région Nord-Pas de Calais (NPDC), le contexte est différent. Lors de la 2^{ème} Journée Régionale de la Géomatique en décembre 2012, l'élu régional a annoncé, en parallèle, le travail sur le catalogue INSPIRE et l'ouverture d'un site Open Data régional. Ces deux approches n'apparaissent pas conflictuelles, mais complémentaires.

La Région NPDC, porteuse de la plateforme publique de l'information géographique (PPIGE), a lancé, il y a 18 mois, une assistance à maîtrise d'ouvrage pour co-construire une démarche Open Data avec les forces en présence : contributeurs, collectivités volontaires, etc. L'objectif est de travailler sur la convergence entre INSPIRE et Open Data.

Deux actions favorisent ce rapprochement : l'acquisition d'une orthophotographie en pleine propriété et l'action de catalogage. D'une part, le temps d'acquisition de la donnée a permis à la PPIGE et à ses partenaires d'être prêts à se lancer dans une démarche Open Data, d'apprendre à travailler avec des organismes qui n'ont pas de mission de service public. D'autre part, l'action de catalogage (basée sur la solution développée par Isogeo) est apparue comme une pratique innovante (*Lean Startup*) pour faire évoluer le produit en fonction des besoins naissants des utilisateurs. Enfin, dans le cadre du GT OGC Open Data de l'AFIGEO, la PPIGE a mis à disposition son CSW : ses données ont bien été moissonnées.

La convergence entre INSPIRE et Open Data viendra d'un double intérêt. Pour les IDG comme pour les IDO, peu importe que les données soient reversées ici ou là, l'essentiel est d'aller à la rencontre des contributeurs pour favoriser le partage des données. De plus, quand les IDG ont du mal à communiquer sur la valorisation de leurs données, Etalab montre de bons exemples de réutilisation : il existe de vrais savoir-faire complémentaires entre ces deux sphères.

Echanges avec les participants

- Les barrières à la publication des données ouvertes sont nombreuses : comment les lever ? La Mairie de Paris a annoncé que tous les marchés publics relatifs aux données qu'elle publierait, auraient une composante Open Data quasi-obligatoire. C'est une solution parmi d'autres.
- L'Open Data est une démarche de conduite de changement. Elle implique le bouleversement et la remise en question de certaines pratiques organisationnelles, comme le déplacement des zones de pouvoirs dans les organisations... L'Open Data est loin d'être uniquement une question technique, bien au contraire.
- Cette démarche est un processus long, qui se construit pas à pas, pour permettre aux gens de dialoguer, de comprendre et de partager un vocabulaire commun. Encore faut-il se comprendre pour savoir que l'on fait la même chose.
- Les géomaticiens sont des précurseurs en matière d'Open Data. Pourtant, certaines expériences montrent qu'ils sont parfois les plus réticents à ouvrir leurs données, à se déposséder de leur pouvoir. Dans l'Open Data, le pouvoir est déplacé au niveau du citoyen.
- Pour qu'une collectivité locale réussisse son projet Open Data, elle doit se mettre en action. La conceptualisation des démarches a ses limites. Tant que le mouvement n'est pas lancé, il est difficile d'en appréhender ses enjeux, de percevoir cette logique de conduite de changement.
- OpenDataFrance aide les collectivités locales à lever ces obstacles, à définir les licences d'utilisation des données, à sensibiliser les acteurs à la conduite du changement... L'Open Data est avant tout une nouvelle façon de concevoir l'organisation des collectivités territoriales, de penser la relation du citoyen à l'action publique, de redonner le pouvoir aux citoyens (*Empowerment*). Encore faut-il convaincre le pouvoir décisionnel...
- L'important est « de mettre tout le monde autour de la table » pour éviter les doublons (ex. : géo-portail de l'urbanisme et territoires.data.gouv.fr). L'articulation entre IDG et Open Data passera par la communication entre ces deux communautés. Il faut des gens passionnés, qui travaillent ensemble, apprennent à se connaître et à avoir un langage commun.
- Le travail d'Etalab est d'apprendre aux gens à communiquer ensemble, sur le terrain, pour qu'ils se rendent compte qu'ils font le même métier, et qu'ils ont tout à gagner à partager et réutiliser leurs données.

- Pour accompagner ce changement culturel, Etalab diversifie ses outils : organisation d'évènements (Open Data Camps et « Bonjour data »), interventions d'OpenDataFrance, nomination d'un *Chief Data Officer*... A chaque problématique, à chaque échelle, à chaque métier correspondent des besoins et donc des réponses spécifiques.
- Dans un contexte financier tendu, la dynamique Open Data est une opportunité pour les IDG. Pour la programmation 2015-2019, les plateformes d'information géographique doivent mobiliser les mêmes partenaires que les initiatives Open Data. Aux IDG de montrer leur cohérence avec cette démarche d'ouverture des données.
- Pour les géomaticiens, l'Open Data est une occasion de sortir de la technique, d'échanger avec des « directeurs généraux », de faire connaître leurs travaux, de s'ouvrir à d'autres usages et utilisateurs. L'expérience menée par Manche Numérique montre que la convergence IDG et IDO est possible.
- Pour se rapprocher de l'Open Data, les IDG doivent prendre le risque d'avoir des données dont le « service après-vente » n'est pas assuré (alors qu'elles sont garantes de la qualité et de la certification de la donnée) ; et remettre en cause certains principes (accepter « l'entrepôt de données », « la captation d'une donnée », « la donnée périmée »...).
- Le GT OGC Open Data de l'AFIGEO demeure un espace de travail ouvert à tous. Il va poursuivre ses travaux autour du moissonnage des données (au-delà du CSW et du WFS), du stockage des données et des métadonnées... et du développement d'une passerelle de référence entre IDG et IDO.

Vendredi 6 juin 2014

Archipels d'innovations cartographiques pour des territoires connectés

Atelier 1 : Tourisme, patrimoine et culture

Animateur : Alexandre de LANFRANCHI

Office du Tourisme d'Ajaccio

La base de données toponymiques du CESIT Corsica

Francescu-Maria LUNESCHI

Université de Corse

[Télécharger la présentation sur l'outil de gestion des toponymes corses](#)

Le CESIT Corsica (Comité d'Etudes Scientifiques et Informatiques de la Toponymie de Corse) réunit des passionnés de toponymie, qui recueillent des noms de lieux de la Corse. Cette collecte se fait à partir de relevés des toponymes sur le cadastre, d'enquêtes orales auprès des locuteurs des zones enquêtées, de la transcription des données collectées... Une solution Webmapping permet de partager ces données avec les référents sur le terrain, les administrations et le grand public.

De l'itinéraire au pratiquant, via le numérique

Bernard CHENEAU

Fédération Française de la Randonnée Pédestre

[Télécharger la présentation sur les outils cartographiques pour les randonnées pédestres](#)

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRP) a pour objectifs de mettre en place un système de gestion et d'information sur les itinéraires de randonnées, de renforcer la qualité et la fiabilité de la cartographie sur ces données, de construire des produits touristiques pour la promotion des territoires, de devenir le portail Internet de référence de la randonnée. Pour ce faire, elle a développé un WebSig et un PubliWeb autour d'une base de données spécifique : la BDRando.

Outils de gestion et de promotion du PDIPR du CG2A

Elisabeth BERNARD

Conseil général de la Corse-du-Sud

[Télécharger la présentation sur les outils de gestion et de promotion du PDIPR du CG2A](#)

Le Département de la Corse-du-Sud a mis en place une démarche globale, à l'échelle du département, autour des activités de pleine nature : le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR). Sur le plan technique, le PDIPR se traduit par des outils de gestion (un logiciel de gestion pour saisir, stocker, analyser les données géographiques ayant trait à ce projet) et de promotion (une signalétique sur le terrain, un site Internet et des applications mobiles).

« Portail loisirs » et application mobile de randonnée de l'Office du Tourisme

Lionel GAUDIOT

IGN

[Télécharger la présentation sur le « Portail loisirs » \(IGN\)](#)

L'objectif du projet « Portail loisirs », développé par l'IGN, est de concevoir une plateforme nationale publique de référence de données et de services en ligne, en lien avec la pratique des activités de plein air, et à destination des professionnels (collectivités locales, offices du tourisme...), semi-professionnels (associations) et du grand public. Cette plateforme permettra la recherche de parcours, la création de « cartes à la carte », la possibilité de communiquer autour de ses données... L'ouverture de cette plateforme collaborative est prévue au 1^{er} trimestre 2015.

Alexandre de LANFRANCHI

Office du Tourisme d'Ajaccio

[Télécharger la présentation sur le « Portail loisirs » \(Office du Tourisme d'Ajaccio\)](#)

L'Office du Tourisme d'Ajaccio utilise cette plateforme nationale pour s'adapter aux nouvelles pratiques des touristes sur son territoire : permettre au visiteur de préparer son séjour en amont, de visiter les sites sans utiliser de support papier... En quelques clics, le visiteur peut télécharger les données de son choix sur son Smartphone, se géolocaliser au fur et à mesure de sa progression, disposer gratuitement des données de l'IGN acquises par la CTC, etc.

Restitution de l'atelier

Pascal PERRALDI

Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien

Une des premières questions débattues a été celle de la multiplicité des initiatives. Toutes les présentations (exceptée la première) ont porté sur des solutions Webmapping pour la gestion des outils de randonnées... Pourquoi ne pas faire alors un portail unique sur la randonnée ? Les problématiques diffèrent entre chaque acteur. D'un côté, le CG2A a besoin d'un outil de gestion pour gérer ses chemins de randonnées, tout en répondant à des obligations légales. De l'autre, la Fédération Française de la Randonnée Pédestre répond aux besoins exprimés par ses adhérents (associations et clubs locaux).

La question de la libéralisation des données a ensuite été posée. Les discussions ont été axées sur l'Open Data et les licences associées à la mise à disposition des données. Quelles sont les licences utilisées par ces acteurs ? Permettent-elles ou pas de réutiliser ces données ?... Dans tous les cas, les données présentées seront mises à disposition du grand public, des randonneurs.

Enfin, dans le cadre de la mise en place des IDG, n'est-il pas possible de rationaliser certains développements ? Dans les solutions de cartographie en ligne présentées, les fonctionnalités utilisées sont souvent assez ressemblantes. Même si ce n'est pas simple, il serait intéressant d'envisager des solutions communes pour partager, éditer, diffuser des données, notamment quand elles se réfèrent toutes à une même problématique.

Atelier 2 : Santé et épidémiologie

Animateur : Dominique PIANELLI

Collectivité Territoriale de Corse

Outil de cartographie du risque épidémiologique lié au moustique-tigre / projet LIFE

Jean ALFONSI et Paul-Mathieu GIBERGUES

Conseil général de la Corse-du-Sud

[Télécharger la présentation sur l'outil de cartographie du risque épidémiologique... \(CG2A\)](#)

Dans la cadre du projet européen LIFE, et pour comprendre le risque épidémiologique lié à l'extension du moustique-tigre en Méditerranée, le Conseil Général de la Corse-du-Sud a développé le logiciel Demous. Cet outil de saisie et d'exploitation de données géographiques a été conçu pour associer, à partir du logiciel ArcGIS, bureautique et mobilité. Dans sa nouvelle version, il permet de créer, visiter, modifier un « gîte » ; de synchroniser des données par USB, WIFI ou 3G ; de disposer de QR codes pour associer un élément (vidéos, fiches de sécurités...) à diverses informations.

Myriam CROS

EID Méditerranée

[Télécharger la présentation sur l'outil de cartographie du risque épidémiologique... \(EID Méditerranée\)](#)

Pour accompagner ce projet, EID Méditerranée, avec l'appui de SIRS et du CIRAD, a développé une méthodologie et un outil de prévision du risque entomologique. A partir d'un modèle dynamique de population du moustique-tigre, d'images satellites (RapidEye, Ortho THR, IRC) et de données (végétation et occupation du sol), d'une extension SIG-QGIS, EID Méditerranée propose un modèle prédictif (cartes d'aléa, de vulnérabilité, du risque), exploitable sur d'autres territoires.

SIRSé Corse : une base de données socio-sanitaires au plus près des territoires

Marie JARDIN - Jean ARRIGHI

ORS PACA - ORS Corse

[Télécharger la présentation sur SIRSé Corse](#)

Le système d'information régional en santé (SIRSé) Corse contribue aux projets d'orientation de l'ARS et offre la possibilité de faire des « Portraits de territoire ». En région, l'Observatoire régional de la santé (ORS) de Paca a mis en ligne cette cartographie interactive (application Géoclip) pour faciliter l'accès des données socio-sanitaires locales ; aider à l'information, la projection, l'évaluation dans le domaine de la santé publique ; et réfléchir à de nouveaux indicateurs liés à la santé.

ATLASANTE : une IDG nationale dédiée à la santé

Didier HEVE

ARS Languedoc-Roussillon

[Télécharger la présentation sur ATLASANTE](#)

Pour harmoniser et partager des informations, décrire des territoires à géométrie variable, accéder aux données des régions limitrophes, et développer des interactions avec les acteurs régionaux, le réseau des ARS a souhaité développer une IDG nationale dédiée à la santé : ATLASANTE. En lien avec les IDG existantes, ATLASANTE se veut un outil aux multiples échelles d'usages, à destination des partenaires et des citoyens. Son ouverture officielle est prévue au dernier trimestre 2014.

Restitution de l'atelier

Antonin BRETEL

INSEE Corse

Les initiatives SIG présentées autour des questions de santé-épidémiologie font émerger plusieurs constats :

- Tous les projets présentés reposent sur un principe de partenariat. Aucune institution ne réalise sa plateforme seule. Les questions de SIG se développent autour d'un réseau d'acteurs.
- Les plateformes tournées vers le thème de la santé-épidémiologie prennent différentes formes : des plateformes axées sur des usages métiers (ATLASANTE et SIRSé), et des plateformes plus opérationnelles (outil de cartographie du risque lié au moustique-tigre).
- Ces plateformes interviennent et s'articulent à tous les échelons : local (voire très local, avec un suivi du moustique-tigre à l'échelle du bâti urbain), infrarégional-régional-interrégional (SIRSé Corse, avec l'ORS PACA et l'ORS Corse), national (avec ATLASANTE). Les questions de santé-épidémiologie dépassent les zonages administratifs.
- Ces initiatives répondent à trois principaux besoins : décrire la réalité pour aider à la prise de décision et à la gestion des risques (ex. : installation d'un centre de soins) ; apporter des éléments de réponse à des questions prospectives (ex. : projection de la zone d'expansion du moustique-tigre pour l'été prochain) ; fournir des indicateurs pour mesurer et évaluer l'impact des politiques publiques (ex. : ATLASANTE).

Ces présentations ont également suscité plusieurs interrogations :

- Pourquoi ces initiatives sont-elles si nombreuses (une impression de multiple) ?
- Pourquoi l'Europe a-t-elle un rôle si important à jouer dans le financement des SIG et des IDG : pourquoi est-ce à ce niveau-là que les financements se situent ?

- Après les juristes et les économistes, n'est-ce pas au tour des géomaticiens de se mettre en première ligne, de venir « se vendre » aux institutions, car ils détiennent une information non négligeable ?

Pour la Commission européenne comme pour les acteurs locaux, la région est une échelle pertinente pour aborder les questions de territoire. Ce « point focal », souhaité par la directive INSPIRE, est également une bonne entrée pour aborder un mode projet. Reste à savoir comment pérenniser ces plateformes, pivots entre plusieurs territoires et plusieurs thématiques...

Atelier 3 : Espaces maritimes et littoraux

Animateur : Jean-Raphaël GROS DESORMEAUX

CNRS / CRPLC / GEOMARTINIQUE

Le portail Sextant et son application dans l’océan Indien

Catherine SATRA LE BRIS – Michel ROPERT

Ifremer

[Télécharger la présentation sur Sextant](#)

Le portail Sextant est une infrastructure de données géographiques marines et littorales, pour la communauté scientifique et technique, ouverte au public. Il propose différents services : recherche, visualisation, extraction... et agrège des données multithématiques et des produits de synthèse issus de travaux scientifiques. Il facilite une gestion décentralisée des données de référence, via un site web dédié et personnalisé, dans l’optique d’un Grand Observatoire de l’Océan Indien.

Plate-forme de produits et services du SHOM, au profit des politiques publiques de la mer et du littoral

Nathalie LEIDINGER

SHOM

[Télécharger la présentation sur data.shom.fr](#)

Le SHOM a pour mission de connaître et de décrire l’environnement physique marin, d’en prévoir l’évolution, mais également d’assurer la diffusion des informations qu’il acquiert. Ainsi, le portail data.shom.fr a été mis en service en 2013. Les données mises à disposition portent sur l’hydrographie nationale (PNH et Litto3D[®]), la sédimentologie, le niveau de la mer.... La plateforme vient au soutien des politiques publiques mises en place par les acteurs de la mer et du littoral.

Portail CARTOMER et programmes de connaissance

Elodie DAMIER

Agence des aires marines protégées

[Télécharger la présentation sur CARTOMER](#)

L’Agence des aires marines protégées (les AMP) a pour mission d’appuyer les politiques publiques pour la création et la gestion des AMP, d’animer le réseau des gestionnaires d’AMP, de gérer des parcs naturels marins, et d’appuyer les conventions de mers régionales. L’agence a développé CARTOMER, un portail qui propose, entre autres, une cartothèque, un module de création de carte et un menu « Actualité géomatique » (campagne MEDSEACAN et CORSEACAN, etc.).

La directive « Planification Stratégique Maritime »

François SALGÉ

AFIGEO – Pôle Usages-Utilisateurs / DGALN – MLET – MEDDE

[Télécharger la présentation sur la directive « Planification Stratégique Maritime »](#)

La directive « Planification Stratégique Maritime » a pour but de promouvoir la croissance durable des économies maritimes, le développement durable des zones marines et l'utilisation durable des ressources marines. Ce cadre, partie intégrante de la politique de l'UE, prévoit l'établissement et la mise en œuvre de la planification de l'espace maritime (PEM). Chaque Etat membre est notamment appelé à organiser l'utilisation des meilleures données disponibles, et à décider de l'organisation du partage des informations nécessaires aux programmes de PEM (à établir d'ici avril 2021).

Restitution de l'atelier

Corine LOCHET

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'actualité cartographique maritime est représentée par la directive Planification spatiale maritime et gestion intégrée de la zone côtière. Elle est liée à de nombreuses autres directives telles que la directive Cadre stratégie pour le milieu marin, la directive Inondation, le livre blanc sur l'adaptation au changement climatique, la directive INSPIRE. Elle devra permettre une vision stratégique intégrée et durable de la gestion des mers et littoraux européens.

Pour cela, les Etats devront élaborer des cartographies intégrant les aspects décrivant les 3 piliers du développement durable et englobant la terre et la mer (et leurs impacts mutuels). La France s'est mise en ordre de marche pour appliquer une politique maritime intégrée à la fois par les réflexions du Grenelle de la mer, la mise en place d'une nouvelle gouvernance par façade maritime, l'élaboration d'une stratégie nationale de la mer et du littoral qui sera elle-même nourrie par les stratégies de façade. Ces stratégies de façade agrégeront les particularités de chaque région.

La mise en place de ces orientations et l'application de cette directive, impliquent de faire émerger le sujet des données, de leur interopérabilité, de leur partage, au cœur de la stratégie nationale de la mer et du littoral, ce qui n'est pas le cas actuellement. Les Conseils maritimes de façade devraient favoriser ce sujet dans leurs agendas. C'est un premier message de cet atelier.

Par ailleurs, avec l'exemple des données « terre-mer » que sont les données Litto3D® topobathymétriques, il apparaît nécessaire de mettre en place un véritable programme amont d'acquisition de ces données par le SHOM, plutôt que des acquisitions dépendantes des financements trouvés dans les territoires, comme c'est le cas actuellement. Cette vision nationale, voire européenne, permettrait de véritables économies financières et d'ingénierie.

Trois portails très performants ont été présentés lors de cet atelier : les portails de l'Ifremer, du SHOM et de l'Agence des aires marines protégées. Chacun a pour objectif de présenter les données liées aux activités de l'organisme concerné, mais aucun n'a de mission d'être intégrateur de tous les paramètres du développement durable (économique, social/sociétal et environnemental). Par contre, chacun de ces portails offre la possibilité de construire des cartes sur son site en important des données d'autres sources. L'exercice d'intégration est donc possible.

Dans ce cadre, les plateformes régionales se positionnent à l'échelle logique sur laquelle peuvent se construire les visions cartographiques intégrées, permettant l'élaboration des stratégies de planification maritime (à partir des données nationales, enrichies par les spécificités locales). Le rôle des IDG va bien au-delà de la fourniture et de la maintenance de données ; elles animent de véritables réseaux d'acteurs locaux de la sphère publique et privée autour de métiers tels que la gestion de la mer et du littoral.

Ces « Parlements de la donnée » permettent à la fois de décider de l'acquisition de données, de transmettre les informations et d'organiser des formations autour des données acquises, de favoriser l'innovation, de veiller à l'interopérabilité. Les plateformes régionales sont ainsi positionnées comme un moteur de synergie des gouvernances littorales dont la complexité, voire le millefeuille, ne trouve sa gestion que par une représentation cartographique commune.

Conférences partenaires

ArcGIS, la géo-plateforme pour les territoires

Michel BERNARD et Vincent BORT

Esri France

[Télécharger la présentation sur ArcGIS](#)

Esri France est entrée dans une nouvelle approche de l'information géographique. Il y a 20 ans, l'information géographique était réservée à certains services. Aujourd'hui, l'information géographique est synonyme de partage, de mutualisation... Esri France propose ainsi, à travers ArcGis, la transformation du SIG en une plateforme collaborative.

La logique de cette plateforme est de permettre à tous les usagers (décideurs ou grand public, utilisateurs sur le terrain ou dans les services, ayant une approche métiers ou administrateurs de la donnée...), de mutualiser tous leurs contenus (données géographiques, documents Word ou PDF, etc.), de le diffuser en direct sur tous supports (mobiles ou non), en mode SaaS (via le Cloud Esri) ou en Intranet.

Chaque utilisateur va pouvoir se connecter, gérer et paramétrer ses contenus, afficher le détail de chaque élément (fiches attributaires), faire des recherches par mots clés ou zone géographique... et préciser le niveau de diffusion de ses données (tous les usagers, des utilisateurs rattachés à un service, les membres d'un groupe thématique, etc.). Cette logique de « groupe » permet aussi d'inviter des usagers extérieurs à la plateforme, et d'associer d'autres portails géographiques.

La plateforme ArcGIS offre la possibilité de faire converger des données de plusieurs natures (issues du monde la géomatique et du monde de l'Open Data), de créer du lien avec les autres outils utilisés (bureautiques, de gestion et d'administration, etc.), de partager des applications en direct (sur son propre serveur cartographique ou sur le Cloud). Elle propose également des applications Web mobiles prêtes à l'emploi (Collector for ArcGIS, Explorer, Story Maps...), et un gestionnaire d'applications en JavaScript pour développer des applications clés en main.

Avec l'évolution d'ArcGIS for Desktop (plus de qualité, de performance et de fonctionnalités), une nouvelle application sera proposée : ArcGIS Pro, plutôt à destination des professionnels de l'information géographique (cartographes, administrateurs...). Elle présentera de nouvelles options de visualisation de l'information : plusieurs affichages dans un même projet, affichage d'une partie 2D et d'une partie 3D dans une même interface, possibilité de faire plusieurs mises en page à partir d'un même projet cartographique...

Avec le programme ArcOpole, Esri France développe des solutions métiers pour et avec les collectivités. Basé sur un configurateur d'applications (ArcOpole Studio), ce programme est proposé par un collège de partenaires qui décident, ensemble, des fonctionnalités, des modèles d'affichages, de la construction d'applications... autour de ces solutions métiers.

Pour les besoins des entreprises (Business Intelligence, Business Analyst...), pour « apporter la carte là où elle n'est pas », ArcGis s'intègre aux applications utilisées par les utilisateurs. ArcGis Online permet de créer une carte à partir d'un fichier Excel, de la publier directement sur le portail de l'entreprise... En outre, les données des utilisateurs peuvent être présentées, diffusées, recherchées, téléchargées de manière simplifiée, via un portail Open Data.

Autre nouveauté de cette plateforme : l'exploitation des données en temps réel. Avec GeoEvent Process, les données sont intégrées, traitées et exploitées en direct. Plusieurs flux de données peuvent être intégrés sur une même carte simultanément. Cette fonctionnalité facilite l'analyse de proximité, le déclenchement des opérations sur le terrain, la communication touristique...

Enfin, la plateforme propose différents contenus pour améliorer l'usage et la création de cartes : des fonds de carte à l'échelle mondiale, des services en lignes (géocodage, suivi logistique, affichage du trafic en temps réel...), des données géographiques (Scan 25© de l'IGN, etc.), des bases de données socio-démo-économiques à l'IRIS, la BD Adresse©. L'objectif de cette nouvelle plateforme collaborative avec ses différents contenus, outils, services est d'accompagner les usages de la donnée sur les territoires.

La politique partenariale de l'IGN et le collaboratif : le géoportail de l'urbanisme et la base adresse nationale BAN

Marie-Christine COMBES et Véronique PEREIRA

IGN

[Télécharger la présentation sur la politique partenariale de l'IGN et le collaboratif](#)

La politique partenariale de l'IGN est un nouveau positionnement de l'IGN issu de réflexions menées entre 2012-2016, présenté et validé par le conseil d'administration de l'IGN, et repris dans le [Contrat d'objectifs et de performance 2013-2016](#) signé récemment entre l'État et l'IGN.

Ce contrat repose sur une vision stratégique déclinée autour de trois axes : 1/ constituer de données socles, de référence pour contribuer à la souveraineté et à l'indépendance nationales ; 2/ développer le rôle d'opérateur de référence de l'IGN dans cette politique nationale de géodonnées auprès des différents acteurs publics ; 3/ renforcer l'adaptation des données et des services en fonction des besoins et des usages en matière de politique publique dans les domaines géographique et forestier.

Pour l'État, les enjeux sont de garantir la cohérence d'ensemble des référentiels nationaux, et d'optimiser / mutualiser des efforts et les investissements de la sphère publique. Pour l'IGN, il s'agit de se recentrer sur des missions de service public, en lien avec la production de données de référence et le développement d'une démarche partenariale avec les différents acteurs publics.

Cette démarche partenariale est basée sur des échanges avec les homologues nationaux d'une part, et l'animation de Comités régionaux de programmation (CRP) d'autre part. Dans les deux cas, il s'agit de faciliter l'expression et la compréhension des besoins, dans un esprit de mutualisation. Cette phase de concertation aboutit à l'élaboration annuelle du [programme national de l'IGN](#).

Aujourd'hui, cette démarche partenariale se traduit par :

- des CRP qui se réunissent une à deux fois par an dans presque toutes les régions ;
- des démarches de types subventions / coproduction / enrichissement des informations du RGE[®], adossées à l'infrastructure de visualisation et de diffusion du Géoportail[®] ;
- des outils collaboratifs à destination des acteurs publics : géo-portail de l'urbanisme, base adresse nationale... ;
- de multiples partenariats : 6 de coproduction, 53 de subventions, 116 d'enrichissement du RGE, 29 sur le Géoportail ;
- des thèmes adaptés au niveau national (Litto3D[®], RPCU, BAN...) et régional (ORTHO HR, RGE ALTI, OCS GE...).

[Télécharger la présentation sur le géo-portail de l'urbanisme](#)

Le géo-portail de l'urbanisme est un projet porté par l'IGN, en partenariat avec la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP) du Ministère du Logement et de l'Égalité des territoires (MLET). Il s'inscrit dans un contexte politique et législatif national visant plus de transparence en matière réglementaire, avec le [Plan d'investissement pour le logement](#) (mars 2013) et l'[ordonnance du 19 décembre 2013 relative à l'amélioration des conditions d'accès aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique](#). Il répond également à une obligation de mise en œuvre de la [directive européenne INSPIRE \(directive 2007/2/CE du 14 mars 2007\)](#).

Ce portail permettra aux acteurs publics de diffuser leurs documents d'urbanisme pour se conformer à ces nouvelles réglementations :

- En juillet 2015, tous les gestionnaires de servitudes d'utilités publiques (SUP) devront fournir leurs SUP sous forme électronique au format « géo-standardisé : CNIG » ;
- En janvier 2016, toutes les collectivités territoriales devront : 1/ fournir leurs documents d'urbanisme sous forme électronique au format « géo-standardisé : CNIG » lors de leur modification ; 2/ mettre en ligne sur leur site internet le document urbanisme en vigueur sous forme électronique (format libre)
- En 2020, les documents d'urbanisme au format en ligne numérisé et standardisé seront exécutoires dès lors qu'ils seront publiés sur le géo-portail de l'urbanisme.

Pour mener ce projet, l'IGN s'est appuyé sur des facteurs facilitateurs : le travail du CNIG sur la standardisation des documents d'urbanisme et des SUP ; les fonctions du Géoportail® national ; l'expérience du MLET avec la création d'un outil (GéoADS) facilitant la numérisation et l'interopérabilité des données ; le fait que 56 % des documents d'urbanisme soient déjà numérisés ; les différents mécanismes automatiques et pertinents proposés par les IDG pour avoir des informations actualisées.

Plusieurs catégories d'acteurs interagissent avec le géo-portail de l'urbanisme : les autorités compétentes chargées de la production et du téléversement de la donnée (collectivités locales et gestionnaires de SUP), les délégataires qui héritent des droits d'alimentation de l'autorité compétente (IDG nationales ou régionales, et autres prestataires), l'équipe projet (IGN, DHUP, DGALN, MIG, CEREMA...) et le grand public (professionnels, citoyens...) qui pourra consulter et télécharger les données.

En termes de fonctionnalités, le géo-portail de l'urbanisme permet plusieurs niveaux de navigation (à la commune, à l'adresse, à la parcelle...), de consultation (de cartes, de documents d'urbanisme, de données de la DGFIP...), d'édition, d'impression et de téléchargement. Les autorités compétentes (ou les délégataires) bénéficient également d'un espace de connexion pour téléverser leurs documents, suivre et gérer les transferts effectués, prévisualiser leur publication...

Après la phase de définition des besoins et d'élaboration d'un prototype, le géo-portail de l'urbanisme est entré dans une phase de développement. La mise en ligne d'une première version de ce portail est prévue fin 2014 (fonctionnalités simplifiées d'alimentation et de diffusion des documents, avec un système de « syndication »). Une seconde version sera disponible 6 mois plus tard (fonctionnalités automatiques complémentaires d'alimentation et de diffusion des documents). A ce stade, les spécifications ont été finalisées pour la V1 et la V2, des premiers développements sont livrés, et des documents prospectifs sont mis en place pour centraliser « les bonnes idées » retenues pour la V3 et la V4...

[Télécharger la présentation sur la base adresse nationale \(BAN\)](#)

Avec la base adresse nationale (BAN), l'IGN souhaite améliorer les outils de production de la donnée (qualité de la donnée et de son positionnement), fournir une base de données adresse de référence qui fasse autorité, et proposer aux partenaires une base sur laquelle ils peuvent contribuer. Cette démarche s'inscrit dans un contexte à la fois européen (directive INSPIRE) et national (suite au rapport du GT Adresse de l'AFIGEO, fin 2011).

Les fonctionnalités associées à la BAN sont liées à la donnée (consultation, mise à jour, validation, hébergement dans un cadre collaboratif) et à différents services (services de base tels que le géocodage ou l'appariement, services classiques tels que des API, services plus spécifiques pour faciliter le travail de dépôt par les producteurs).

L'IGN avance sur ce projet en partenariat avec différents acteurs nationaux (l'INSEE, La Poste, la DGFIP, la Préfecture de Police, ERDF, etc.), régionaux (CIGAL, PIGMA, SIG L-R, Région Basse-Normandie, etc.), départementaux (RGD 73-74, SDIS 29, etc.). Des communes d'Aquitaine sont aussi associées à cette démarche pour fournir des « preuves de concept ». Ces partenariats sont basés sur deux principes : chaque partenaire peut faire remonter ses mises à jour ou passer par un agrégateur, et la BAN doit s'adapter aux différents contextes locaux (pas de solution unique).

Différents rôles ont été identifiés selon les catégories de partenaires :

- un rôle d'administrateur (avec possibilité de délégation au niveau régional) pour l'IGN ;
- un rôle de lecteur pour les partenaires publics (à l'étude pour les partenaires privés) ;
- un rôle de contributeur pour les partenaires privilégiés (INSEE, etc.) et les autres partenaires ;
- un rôle d'agrégateur pour l'IGN accompagné localement par les IDG ;
- un rôle de valideur légal pour les communes...

Aujourd'hui, l'IGN travaille sur les fonctions liées à la production des données adresse. L'idée est de présenter un prototype aux partenaires, afin de faire des premiers tests et de commencer à nationaliser cette base de données. A ce stade, l'IGN a fait le choix d'un hébergement externe. Avec une montée en puissance progressive en 2015, une étude sera faite pour le choix d'un hébergement plus définitif.

Le prototype actuel se décompose en deux niveaux : un prototype « simplifié » (pour des utilisateurs non spécialistes de l'information géographique) et un prototype plus « complexe » (pour les acteurs qui souhaitent avoir une vision plus complète). Il permet plusieurs types d'affichage (vue du point Adresse, vue des données alphanumériques...), l'accès à des fiches alphanumériques pour renseigner une nouvelle adresse, une fiche d'import de fichiers au format KML... En 2015, la BAN évoluera avec de nouvelles fonctionnalités liées aux services autour de la donnée adresse (géocodage, API, etc.)

Quoi de neuf du côté des plateformes d'information géographique ?

L'objectif de cette session axée sur l'actualité de quelques plateformes régionales et départementales, est de mettre en exergue : des portails Web innovants, des nouveaux dispositifs de mutualisation départementaux là où il n'existe pas d'infrastructure régionale, des initiatives partenariales et thématiques...

Nouveau portail Web pour GéoPicardie

Benjamin CHARTIER

Conseil régional de Picardie

[Télécharger la présentation sur GéoPicardie](#)

La Picardie est un territoire sous l'influence des régions voisines (Ile-de-France, Nord-Pas de Calais...), à prédominance rurale (3 départements, 2 300 communes, 900 intercommunalités), très peu tourné vers la géomatique (une seule entreprise référencée sur l'[annuaire des géo-entreprises](#) de l'AFIGEO). Elle constitue un « terrain idéal » pour coordonner l'information géographique au niveau régional.

Rattachée au Conseil régional de Picardie, GéoPicardie est, avant tout, un réseau partenarial participatif et collaboratif. Lancée en 2008 autour d'une convention entre la Région, l'État les trois Départements, cette plateforme d'animation territoriale dénombre plus de 80 partenaires en 2014. Ses actions s'articulent autour de la mutualisation des données, le développement des usages et la mise à disposition d'outils. En septembre 2013, l'IDG a ainsi mis en ligne son nouveau portail Web géographique : www.geopicardie.fr/portail.

En conformité avec la directive INSPIRE, ce portail propose des outils de navigation « classiques » (visualisateur cartographique, cartothèque, catalogue de données...), mais surtout des outils d'animation. Au cœur de la mission de GéoPicardie, ces outils facilitent la mutualisation d'informations, le partage de pratiques... entre des utilisateurs regroupés par groupes thématiques (ex. : Aménagement & urbanisme). Ils permettent de diffuser des actualités nationales (ex. : nouvelle publication de l'AFIGEO) ou locales ; d'encourager le travail collaboratif (espace documentaire, annuaire partagé, mailing lists, etc.). In fine, l'objectif est d'aider « le géomaticien à se sentir moins seul », à comprendre les démarches autour de l'information géographique qui sont menées au-delà de son territoire.

La plateforme entre actuellement dans une phase de montée en puissance : alimentation en nouvelles données et métadonnées, animation sur de nouvelles thématiques (ex. : Véloroutes et voies vertes)... Financé par l'Europe, la Région et l'Agence de développement et d'urbanisme du Grand Amiénois, GéoPicardie est disponible à tous, gratuitement.

Au-delà de l'animation de la communauté régionale, l'équipe de GéoPicardie s'implique dans la promotion des outils libres : contribution aux évolutions de geOrchestra (solution de base de la plateforme) et de GeoSource / GeoNetwork, déploiement d'une application locale basée sur TAPIR (outil relatif à l'article L.49 du CPCE portant sur la déclaration des chantiers programmés sur les réseaux), création du plugin cadastre de QGIS pour exploiter les dernières versions d'EDIGEO et de MAJIC...

Le Géoportail93 développe ses partenariats

Bérengère MOURE et David DELHORBE

Conseil général de la Seine-Saint-Denis

[Télécharger la présentation sur le Géoportail93](#)

La Seine-Saint-Denis est un département intégralement compris dans le périmètre de la future métropole du Grand Paris (1er janvier 2016), comptant 1,5 millions d'habitants, 40 communes, 5 intercommunalités... et le seul site Natura 2000 français situé en milieu urbain. Pour coordonner l'information géographique créée à cette échelle, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis a développé son propre portail cartographique : le [Géoportail93](#).

Ce portail Web vise à présenter tout ce qui se fait en matière de cartographie sur le département, en se basant sur les SIG thématiques des différentes directions du Conseil général. En mode « libre service », le Géoportail93 n'a pas de ligne éditoriale particulière. Il est ouvert en Intranet depuis 2006, en Extranet / Internet (pour certaines données uniquement) depuis 2012.

Cette IDG donne accès à des flux internes et prochainement externes (OSM, IGN, etc.). Elle propose trois niveaux de service : la visualisation, le téléchargement et un service en mode collaboratif (développé dans la prochaine version). Basé sur des solutions Open Source, tant pour le développement des serveurs (PostGIS, MapServer, PHP MapScript) que des applications cartographiques (OpenLayers, HTML5...), le Géoportail93 utilise aussi différentes API pour valoriser ses données (Street View, BidsEye). Par mesure d'économie, une interface unique pour la navigation bureautique, mobile ou sur tablette, a été développée.

Le Géoportail93 recense environ 300 couches d'informations géographiques en Intranet (un peu moins en Internet). Ces données sont produites en interne, achetées auprès des producteurs (Aérodata, IGN), issues de partenariat (par exemple avec la DGFIP, pour la numérisation des plans cadastraux), de conventions (avec l'Inspection générale des carrières) et d'échanges avec l'APUR, l'IAU îdF... En février 2014, une convention historique a été signée entre le Géoportail93 et l'IGN : les données du Géoportail93 vont enrichir le RGE, et les points de canevas produits par le Conseil général de la Seine-Saint-Denis vont alimenter le serveur national de l'IGN de fiches géodésiques.

Cette plateforme met à disposition plus de 50 jeux de données, sous licence ouverte, en téléchargement ou via des flux. Ainsi, l'orthophotographie d'Aérodata 2013 a été mise à disposition des contributeurs d'OSM. De plus, le Département propose aux communes deux types de partenariat : l'un autour du cadastre (mise à disposition du plan cadastral et des fichiers MAGIC), l'autre autour de la thermographie (données accessibles uniquement après signature d'une convention spécifique, et avec un accès sécurisé).

La prochaine version du Géoportail93 sera livrée en septembre 2014. Elle offrira de nouvelles fonctionnalités collaboratives. Par exemple, il sera possible de créer des formulaires autonomes pour faciliter la saisie de données sur le terrain : des associations partenaires pourront ainsi renseigner leurs données d'observation de la faune et de la flore en temps réel, depuis leur Smartphone, sur des fonds d'OSM... et les visualiser sur le Géoportail93.

Sigogne, outil d'alerte sur les enjeux de la biodiversité en Franche-Comté **Franck GROSSIORD et Loïc GUENIN**

Maison de l'Environnement de Franche-Comté

[Télécharger la présentation sur Sigogne](#)

Sigogne est une IDG thématique sur la biodiversité, et plus largement l'environnement. Elle constitue un outil d'alerte sur la mise en œuvre de l'évaluation environnementale (pour éviter, réduire et compenser les atteintes à la biodiversité), et permet aux utilisateurs régionaux de répondre aux législations relatives à la protection des milieux naturels et des espèces.

Mise en place dans le cadre d'INSPIRE, du SINP (Système d'information sur la nature et les paysages) et de la convention d'Aarhus, cette plateforme est pilotée par la Maison de l'Environnement de Franche-Comté (regroupement de plusieurs associations régionales, productrices de données sur la biodiversité).

En termes de fonctionnalités, Sigogne propose des services de catalogage, de visualisation / navigation, de covisualisation (WMS, WFS) et de téléchargement. En prime, un service géodécisionnel, un module « porter à connaissance biodiversité », est destiné aux professionnels. Depuis 2012, ces services WebSIG sont mis en ligne sur www.sigogne.org.

En termes d'organisation, Sigogne anime un important réseau d'acteurs (une centaine d'organismes associés) : collectivités, services de l'État, CSRPN, université de Franche-Comté, fédérations de chasse et de pêche, gestionnaires d'espaces naturels, agences d'urbanisme... Producteurs et utilisateurs sont réunis autour d'une charte partenariale. Entre tous ces acteurs, les données sur l'observation de la faune, de la flore et des habitats naturels, suivent un cercle vertueux qui en assure la qualité.

En termes d'architecture, l'IDG est basée principalement sur des outils Open Source (un serveur de publication Chinook, un reporting assuré par BIRT, un catalogage de données sous Géosource, un service d'intégration de données via FME). Elle propose un module « porter à connaissance » avec double visualisation (cartographique et graphique). L'interface est sobre, construite avec une ergonomie facile à utiliser pour les différents utilisateurs (principes d'onglets, de listes de questions, de graphismes, de tableaux de synthèse, etc.), quel que soit le périmètre qu'ils souhaitent étudier.

La plateforme Sigogne est associée au projet Geo Franche-Comté, la future IDG franc-comtoise. En 2013, une étude de faisabilité a été réalisée par le cabinet Réalia. En 2014, le projet est entré dans une phase de sensibilisation des décideurs. L'objectif est de construire un argumentaire pour convaincre les décideurs qui ont des difficultés à appréhender la mutualisation à l'échelle d'une région, et leur montrer les effets bénéfiques d'un tel projet.

L'atlas et le catalogue géomatique de l'Observatoire du Développement Durable de Corse

Joseph SALVINI

Office de l'Environnement de la Corse

En 1993, lors de l'adoption du Plan de développement de la Corse par l'Assemblée Corse, la mise en place d'un Observatoire de l'Environnement a été adoptée. En 1994, la signature d'un protocole d'accord entre l'État et la Collectivité Territoriale de Corse a rendu possible sa réalisation. L'Office de l'Environnement de la Corse (OEC) et la Direction régionale de l'Environnement (DIREN) se sont naturellement vus confier la maîtrise d'ouvrage de ce dispositif.

Dès sa création, l'Observatoire de l'Environnement de la Corse a placé l'information géographique au cœur de sa mission : offrir aux décideurs une information environnementale coordonnée, structurée et fiable. Lors de la création des DREAL en 2010, l'Observatoire de l'Environnement est devenu l'Observatoire du Développement Durable de Corse (ODDC). A la base thématique, cet observatoire est devenu généraliste et intègre de nouvelles thématiques (habitat durable, énergie, transport, etc.).

Nicolas LOMELLINI

DREAL de Corse

[Télécharger la présentation sur l'atlas et le catalogue géomatique de l'ODDC](#)

Cette transformation d'un observatoire thématique à un observatoire plus généraliste, a suscité de nombreux questionnements : comment gérer l'accroissement du nombre de données mises à disposition ? Comment mobiliser de nouveaux organismes contributeurs ? Combien de groupes thématiques faut-il mettre en place pour faire vivre cette structure ?...

Même si les missions de l'observatoire sont restées sensiblement les mêmes (diffuser les référentiels IGN et les données des différents producteurs, connaître l'existence des données produites par d'autres services... et mettre en place « l'atlas-catalogue », un outil de diffusion de l'information géographique), de nouveaux besoins sont apparus. Il s'agit aujourd'hui de développer une architecture mutualisée, et proposer d'autres services.

Pour répondre à ces nouveaux usages, l'atlas-catalogue (<http://observatoire-v.ac-corse.fr/CatalogAtlas>) met à disposition des services en WMS, WFS, KML et CSW ; propose un module pour faciliter le traitement des données chronologiques ; intègre un moteur de recherche cadastrale ; permet la visualisation des données dans une URL ; propose un flux RSS sur les nouvelles données cataloguées... Le passage d'une approche thématique à une approche plus généraliste a obligé l'ODDC à proposer de nouveaux services, à innover.

Politiques publiques et numériques : quelle place pour les plateformes d'information géographique ?

Modérateur : Dominique CAILLAUD

Président de l'AFIGEO

Cette table ronde a pour but de restituer la place des plateformes d'information géographique dans les politiques publiques et privées autour du numérique. Avec des intervenants au cœur de l'actualité, il s'agit de faire le point sur les questions posées durant ces deux jours, et de recueillir les différents points de vue de ces interlocuteurs sur ces sujets.

Laure LUCCHESI

Directrice adjointe d'Etalab

La présence d'Etalab témoigne de la volonté de travailler ensemble, de faire se rencontrer et converger l'information géographique et l'Open Data. Etalab est une mission placée au sein des services du Premier ministre, et plus précisément du SGMAP (Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique). Elle est en charge de la politique d'ouverture et de partage des données publiques.

Ses principales missions sont d'animer le portail data.gouv.fr, d'accompagner les administrations dans leurs initiatives d'ouverture des données publiques, et de stimuler l'écosystème pour faire en sorte que ces données ouvertes et partagées soient réutilisées le plus possible. Son rôle est aussi de contribuer à amener l'État vers plus de modernité, de l'accompagner dans sa transformation numérique et dans sa politique de « Gouvernement ouvert » : un État plus ouvert, plus transparent, qui travaille davantage en partenariat avec l'écosystème et la société civile.

L'information géographique est une des frontières de l'Open Data : les collaborations existent entre ces deux sphères, mais il est vrai qu'il s'agit de métiers, de communautés, des cultures qui n'ont pas encore beaucoup l'habitude de se rencontrer et de travailler ensemble. Au sein d'Etalab, ce rapprochement semble important. La carte et le territoire amènent au réel, un élément essentiel pour une plus grande efficacité de l'action publique. L'Open Data est une histoire en mouvement, qui suit l'évolution de la technologie et de la société. « De la rencontre de ces deux mouvements naîtront de formidables innovations... Mais nous n'en sommes qu'au début. »

L'histoire de l'Open Data est ponctuée de trois rencontres. A l'origine, l'Open Data est une rencontre entre une volonté de transparence de l'État et un cadre juridique visant à faciliter l'accès aux documents administratifs. Cette première tradition a ensuite rencontré celle de l'information statistique. La troisième rencontre, tout aussi importante, est celle avec l'information

géographique. En parallèle, le numérique évolue avec le Web 2.0, le Big Data, les sciences de la donnée, etc. Aujourd'hui, ces mouvements convergent autour d'une même logique : plus le savoir circule, plus il est approprié et utilisé, plus il prend de la valeur (économique, démocratique... mais aussi en termes d'efficacité).

Dans ce mouvement de l'Open Data, la France a choisi une voie originale : celle de l'Open Data social et contributif. Le site data.gouv.fr en est le témoin. Conçu comme le pivot de cette stratégie, lancé en décembre 2013, il a été pensé comme un site évolutif, capable d'intégrer tous ces pans d'information et de savoir, de méthodes et de cultures d'horizons différents. Pensé comme une plateforme, il fédère une communauté de producteurs et de réutilisateurs autour de la valeur des usages et des réutilisations de la donnée. En perpétuelle évolution, il vient d'enregistrer le cap des 1 000 réutilisations (majoritairement cartographiques)...

Cette plateforme ouverte à tous accueille aussi bien des données produites par des administrations, que des données produites par d'autres acteurs (initiatives des collectivités autour de l'Open Data, données valorisées par les IDG, etc.). Les collaborateurs de data.gouv.fr sont nombreux, et les principaux acteurs de l'information géographique ont rejoint la communauté (l'IGN, OSM, etc.). Cet outil constitue aussi une médiation importante avec le grand public : la plateforme a été pensée pour que les citoyens trouvent des réponses et résolvent des problèmes concrets par la donnée.

La collaboration entre l'Open Data et l'information géographique n'en est qu'à ses débuts. Un nouveau chapitre s'ouvre, car la géographie devient plus humaine, plus sociale, plus économique. De nouveaux usages, de nouveaux pans de l'économie se structurent sur la donnée géographique. Inversement, la donnée devient de plus en plus cartographique. Cette appréhension des politiques publiques par la carte, par la donnée géographique, est essentielle. Cette convergence doit aller plus loin.

Dans cette période de transformation, une des missions d'Etalab est de mieux construire et piloter des politiques publiques. Dans cette optique, la création de la fonction d'un Administrateur général des données (*Chief Data Officer*) a été annoncée récemment. Quelques mandats lui sont déjà attribués : faire mieux circuler l'information et la donnée au sein des administrations, dans l'économie et la sphère publique en général ; veiller à la création ou à l'acquisition de données essentielles pour les infrastructures ; commencer à conduire des expérimentations visant à mieux utiliser toute l'intelligence de la donnée ; diffuser et promouvoir la culture de la donnée au sein des administrations. Ces mandats restent assez généraux : il s'agira de les mettre en œuvre.

Au plus haut des politiques publiques sur le numérique, il y a une prise de conscience que la donnée est importante, qu'il faut mettre en place une politique publique de la donnée, qu'il faut intégrer la donnée en amont le plus possible pour pouvoir l'ouvrir et utiliser toute l'intelligence latente... L'Open Data et l'information géographique partagent cette même vision, point de départ d'une collaboration renforcée.

Pascal BERTEAUD

Directeur général de l'IGN

L'IGN est connu à travers ses cartes... mais il a aussi un rôle à jouer dans ce monde en mouvement, effervescent. A l'origine, l'information géographique est un élément de souveraineté nationale : « la géographie a été inventée pour faire la guerre », et c'est encore largement le cas aujourd'hui. Qu'il s'agisse d'envoyer un missile, de mettre en place une réglementation ou d'instaurer une fiscalité sur les territoires, il est essentiel de maîtriser la géographie. Ainsi, l'IGN a été inventé en 1688 pour des raisons militaires, et le cadastre en 1807 pour des raisons fiscales (la convergence vers une base de données cadastrales unique devient enfin une réalité !).

Pendant plusieurs siècles, l'information géographique était abordée selon une logique verticale : la collecte de données, la réalisation cartographique, la diffusion de la carte... se faisaient suivant un principe de monopole. Ce principe a volé en éclat avec une quadruple révolution :

- une révolution politique : décentralisation, montée en puissance des collectivités locales, développement des IDG, etc. ;
- une révolution sociologique : arrivée d'Internet et des terminaux mobiles, transformation de la société de l'information vers une société de l'information géographique, développement de modèles économiques et collaboratifs autour de la donnée géographique, etc. ;
- une révolution technologique importante : des progrès technologiques qui changent les potentialités, les possibilités de travailler en commun, et le fondement de la coopération ;
- une révolution économique. Fin des années 90, la donnée n'avait déjà guère de valeur en soi : c'est l'usage de la donnée qui lui donne sa valeur. Avec la profusion de données sur le net, la valeur de la donnée brute (au moins la valeur marchande) s'affaiblit... et même si la donnée géographique reste un élément de souveraineté.

Dans ce monde qui change, l'enjeu de l'IGN est d'arriver à proposer, avec l'ensemble des acteurs, une description géographique de l'ensemble des territoires qui puisse satisfaire les usages. En termes de mission, cela se traduit par la production de référentiels de qualité, de données qui fassent foi. Ce travail de production doit se faire en partenariat avec les acteurs locaux, producteurs et utilisateurs de la donnée tels que les IDG, dans une logique de plateforme collaborative. Aujourd'hui, cette logique fait ses preuves : le Géoportail[®] fonctionne à 70 % via des API (des appels extérieurs de données). Les acteurs doivent savoir que les données sont ouvertes, qu'ils ont la capacité d'y accéder facilement et de les réutiliser.

Dans ce monde qui change, un autre champ d'investigation s'ouvre pour l'IGN : celui de proposer des services pour que chaque acteur puisse travailler directement ses données. L'enjeu pour l'IGN n'est pas de développer des services simples (ex. : pour le recalage ou la présentation de données) ou des services plus élaborés (ex. : pour le croisement de données), mais de créer un écosystème de services autour de cette plateforme : le « Géoservice public numérique français ».

A terme, il s'agirait, en coopération avec l'ensemble des acteurs, de rendre accessibles tous les services publics au format numérique. De tels projets existent déjà sur certaines thématiques : le géo-portail de l'urbanisme, par exemple. Il reste de multiples exemples de services publics rendus sous format papier, qui ont une base géographique et sur laquelle imaginer des services... A noter que derrière le géo-portail de l'urbanisme, se cache une ordonnance, une décision politique. Le développement de tels services dépasse toujours les questions techniques.

La politique de l'Open Data vise à mettre à disposition les données. Mais les données géographiques ne sont pas toujours faciles à exploiter. L'État et les collectivités locales ont encore un important travail à faire pour les rendre superposables et interopérables. Si ce travail n'est pas fait, l'investissement pour exploiter ces données sera tel que seules les multinationales pourront s'y lancer...

Dans cette optique, les travaux des IDG et de l'IGN sont complémentaires. L'IGN n'a pas vocation à collaborer avec l'ensemble des acteurs publics sur le terrain. Pour la collecte des données (notamment auprès des communes), pour la remontée des informations, pour l'élaboration d'un certain nombre de référentiels et de standards nationaux, il est primordial que l'IGN s'appuie sur les plateformes d'animation géographique. Face aux acteurs mondiaux qui ont fait irruption dans le domaine de l'information géographique, il est primordial d'arriver à produire des référentiels publics à l'échelle européenne, de travailler ensemble à tous niveaux.

Philippe MUSSI

Conseiller régional de PACA – Président de la Commission Animation Territoriale de CNIG – Vice-président d'OpenDataFrance

Pour le Conseil national de l'information statistique de l'ARF (Associations des Régions de France) comme pour l'association OpenDataFrance, la convergence entre toutes les données (géographiques, statistiques, administratives, ouvertes ou non) est une nécessité.

Il ne faut pas en oublier une des composantes fondamentales de la donnée : la composante temporelle et prévisionnelle. L'objectif d'une donnée récoltée, étudiée, mise à disposition, est de permettre à l' élu ou au décideur de faire des analyses et des prévisions à un moment donné. Il est important travailler sur un modèle, une prévision, une simulation de l'ensemble des données collectées. Une complexité supplémentaire, mais un travail intéressant à mener collectivement.

Une autre composante de la donnée est à analyser : sa souveraineté. Aujourd'hui, cette notion s'est déplacée. La question de la souveraineté régaliennne, sécuritaire au sens des États, est passée sur un second plan. Avec l'évolution des technologies, les questions liées à la confidentialité des données, à la détention et à la mise à disposition de données privées... sont devenues plus importantes. Les questions d'intelligence économique sont aussi très prégnantes. Il faut se préoccuper de ces questions en priorité.

Une troisième composante de la donnée paraît essentielle : l'éducation au citoyen. Donner l'accessibilité des données aux citoyens est un but louable, mais encore faut-il qu'ils sachent ce que représentent ces données, comment y accéder, comment les interpréter... Pour démocratiser la donnée et améliorer la compréhension de la chose publique, il faut accepter de « quitter ses réflexions d'expert », de laisser du pouvoir aux citoyens. Si ce n'est pas le cas, le citoyen risque de continuer à s'éloigner de la chose publique... « C'est extrêmement dangereux pour la démocratie. »

Enfin, en pleine réforme territoriale, l'inquiétude sur les financements européens (FEDER) et nationaux (CPER), sur le financement des territoires en général, est réelle. Ensemble, il est primordial de s'interroger sur les risques pour nos différentes structures, et de proposer des solutions collectives...

Pierre MACÉ

Directeur du GIP ATGeRI - PIGMA

Pour le GIP ATGeRI (Aménagement du Territoire et Gestion des Risques), la donnée géographique n'est pas une fin en soi. Elle permet de produire des éléments pour aider les élus, les autorités, les services à répondre à leurs problématiques, et à prendre des décisions publiques... Mais la production cartographique nécessite un ensemble de données hétérogènes, réparties entre services, entre collectivités. Si le GIP ATGeRI a développé, il y a plus de 5 ans, PIGMA (Plateforme d'information géographique mutualisée en Aquitaine), c'est pour aider les acteurs locaux à mutualiser leurs données, pour contribuer à la modernisation des services publics. Ce travail est loin d'être achevé...

Pour que les gens échangent de l'information, il faut créer « une bourse », un espace d'échange. Pour être efficace, cet espace doit être structuré. En outre, pour que les gens échangent des informations, ils doivent conserver des droits dessus : pouvoir les retravailler, avoir la possibilité de les garder ou de les échanger... Il est surtout important que les gens échangent des informations intéressantes (ils ne le feront que si, en échange, ils reçoivent des données importantes). Pour cela, le travail d'animation des IDG régionales, sur le terrain, est primordial. Le travail d'acquisition collective (groupement d'achats) entre aussi dans cette logique de mutualiser les données et la connaissance du territoire.

Le travail des IDG est de plus en plus reconnu dans certaines régions : en Aquitaine, PIGMA est sollicitée pour intervenir sur de plus en plus de sujets (le très haut débit, des problématiques de santé publique, de consommation de l'espace...) Le travail des dernières années a abouti à une certaine reconnaissance des acteurs publics (services de l'État, collectivités territoriales), mais également des entreprises, des clusters d'innovation... Tous veulent avoir de la donnée suffisamment fiable, sur un espace suffisamment large, pour définir des stratégies pérennes.

La maturité de l'information géographique et la reconnaissance des IDG, se perçoivent également dans la mise en place de nouveaux observatoires pour aider l'éclairage de la décision publique. La loi ALUR comme la future loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, se traduisent par la création de portails, de sites basés sur la donnée géographique pour porter à connaissance du citoyen des éléments sous forme numérique.

La reconnaissance ne fait pas tout. Dans une phase de transition de part la négociation des crédits européens, de part la réforme territoriale, « quelle que soit la taille et le redécoupage du mille-feuille », les acteurs publics auront besoin de structures pour se rencontrer, pour coordonner leurs éléments. Ce message est aussi celui envoyé récemment par les citoyens.

Que les décisions prises soient du haut, ne suffit pas à les faire appliquer sur le terrain. Les repères nationaux et européens sont nécessaires, mais ce n'est pas parce qu'ils existent que les collectivités et les services de l'État se mettent à échanger correctement entre eux. Malgré les directives, les plans, les décrets, l'animation est importante pour aider les gens à faire évoluer leur métier. Il s'agit d'accompagnement au changement, de faire comprendre que « faire bien son travail, c'est savoir bien le partager ». Tout cela contribue à la modernisation des services publics.

La démarche Open Data vient renforcer ce travail. Elle constitue une réelle opportunité complémentaire de sensibiliser les citoyens et les décideurs. L'Open Data a l'avantage de pouvoir contourner certaines réticences, de « bousculer les esprits », de montrer d'autres manières de travailler ; sans passer par les canaux officiels et en évitant que les agents ne se recroquevillent sur eux-mêmes.

Aujourd'hui, les citoyens attendent d'avoir accès à une donnée, qu'ils puissent utiliser, mais surtout que les acteurs publics se mettent en ordre de marche pour échanger les informations dont ils disposent. « Ensemble, hiérarchisons et structurons l'espace de partage ». Il est nécessaire de créer cette cohérence architecturale, d'avoir une stratégie globale. La nomination d'un *Chief Data Officer* permettra d'avoir cette lisibilité nationale, cette meilleure coordination entre IDG, collectivités territoriales, ministères et autres acteurs de la sphère publique.

Christine ARCHIAS

Directrice du CRIGE-PACA

Aujourd'hui, les directions qui sont données aux IDG dans les CPER et les PO FEDER, par l'État et par l'Europe, sont des directions très innovantes. L'information géographique est dans le giron des nouvelles technologies, du déploiement du très haut débit, de ce qui relève de l'innovation, de l'économie numérique, de la valeur ajoutée économique et de la création d'emplois... et de l'ouverture des données.

Les IDG ont intégrées la nécessité de prendre ces directions, mais il ne faut pas qu'elles en oublient leurs missions socles (la mise en œuvre de données de qualité sur le territoire, et notamment la mise en œuvre de la directive INSPIRE). Ces missions ne sont pas du tout abouties sur le territoire, et doivent encore être fiabilisées et poursuivies. Les dernières statistiques du rapportage INSPIRE le démontrent, que ce soit au niveau des IDG, des collectivités ou des services de l'État.

Depuis leur création, les plateformes ont acquis de la donnée mutualisée (la donnée publique, la plupart du temps, en partenariat avec les producteurs institutionnels). En parallèle, une mouvance contributrice s'est développée... Comment une IDG se positionnent-elles par rapport à ces deux types de données mutualisées (ex. : BAN et BANO), sachant qu'aucune n'est sous la licence proposée par Etalab ? Quelles stratégies doivent-elles mettre en place par rapport à cette situation ? In fine, quelles données doivent-elles choisir ?...

A l'échelon local, il est évident qu'il ne peut y avoir deux bases de données : une base de données pour le citoyen, contributive ou autre, et une base de données pour les professionnels, garantie. Il n'y a plus les moyens de produire deux bases de données. Mais une seule base, construite par tous les acteurs du territoire, les services publics, les opérateurs dont c'est le métier, les contributeurs... Le rôle des plateformes est de jouer l'interface entre ces différents acteurs, d'aider à définir cette base commune qui réponde aussi bien aux besoins des territoires, qu'à ceux de souveraineté.

Au-delà des directions données dans les CPER ou les PO FEDER, il devient primordial pour les plateformes d'avoir un « éclairage stratégique fort » sur ces aspects. Pour les IDG qui préparent leur avenir et cherchent des financements pour l'assurer, il devient urgent, dans les mois qui viennent, d'avoir une vision claire de l'organisation de la géomatique nationale...

Laurence PINELLI

Responsable de la Mission SIG de la Collectivité Territoriale de Corse

L'Europe n'est pas uniquement un cadre pour donner des directives, c'est également « L'Europe des régions ». Le rôle des plateformes d'animation régionale est aussi de favoriser le lien entre les régions européennes, de contribuer à la création de cet espace d'échange communautaire. Le rôle premier des IDG est de faciliter cet échange des données (acheter, produire, collecter, stocker, diffuser...) sur et entre territoires.

Dans un contexte où les compétences des territoires évoluent, où il manque une direction nationale en matière d'information géographique, de nombreuses questions restent en suspens : quel est le rôle aujourd'hui des plateformes régionales ? Quel est le rôle des données de ces plateformes ? Quelle est la légitimité de ces plateformes et des données qu'elles diffusent ? Quelle est la substance réglementaire de ces plateformes et de la donnée produite ? La donnée produite (ex. : la carte sur la potentialité agricole de la Corse) devra-t-elle dépasser le cadre régional, national, et faire apparaître des problématiques à l'échelle européenne ?...

Echanges avec les participants

- Pourquoi la mise en place de la BAN officielle est-elle si longue ? La mise en place d'une base adresse commune et mutualisée, n'est pas si évidente : l'adresse représente une donnée économique non négligeable, un certain nombre d'organismes ont créé leur propre base, des mouvements collaboratifs se développent, la France est un vieux pays, et tout changement prend du temps... Actuellement, l'IGN et OSM se rapprochent pour voir comment travailler ensemble. A leur avantage, ils disposent déjà d'outils collaboratifs performants.
- Toute donnée a un cycle de vie économique. A la base, la donnée a une forte valeur économique, mais cette valeur décroît avec le temps. Les modèles économiques qui en découlent, suivent cette logique : la donnée est d'abord payante, puis gratuite pour le service public, puis complètement gratuite pour tous.
- Il demeure une problématique de gouvernance sur la notion de partage de données géographiques, liée à absence de visibilité d'une stratégie nationale en matière de géomatique, d'information géographique ou à référence spatiale. Est-ce que le futur Administrateur général des données n'a pas vocation à être le catalyseur d'une réflexion sur la stratégie de partage de l'information géographique en France (en redéfinissant ses missions en fonction des différents usages) ? Avant de s'intéresser aux aspects organisationnels, ne faut-il pas inscrire cette mission dans la loi ?
- Pour l'heure, seules les missions de l'IGN et du SHOM (pour le milieu marin) sont encadrées par des décrets (organisation internes de l'État)... Il faut aussi trouver les moyens pour que les missions opérationnelles menées par les IDG au niveau national en réponse à des directives européennes, soient transcrites dans la loi. Si ces missions étaient clairement définies, il serait plus facile d'avancer par la suite...
- Une politique publique sur les données est nécessaire, mais il faudrait que les plateformes et autres producteurs soient encore capables d'en produire et d'en acheter... Est-ce encore le cas ? Les producteurs de la donnée, fédérés par l'AFIGEO, sont aussi des entreprises, acteurs à ne pas oublier. L'objectif des Régions est aussi de favoriser le développement économique des territoires, et des entreprises qui y vivent.
- Lors de la transposition de la directive INSPIRE (2009) et des discussions sur la loi ALUR (2013), les Régions se sont déjà positionnées sur l'intérêt d'une loi relative à la géo-information. Elles attendent que leurs compétences en matière d'information géographique soient clairement définies. Une fois que les textes seront rédigés, que les compétences seront définies, les financements seront plus faciles à mobiliser pour les IDG.

- Aujourd'hui, il est temps de réfléchir à l'organisation, aux missions des uns et des autres, au chef de file de l'information géographique sur les territoires... Les Régions sont volontaires pour porter cette réflexion, en partenariat avec un certain nombre d'acteurs clés du secteur : l'État, l'IGN, etc.
- Il paraît pertinent que la compétence en information géographique soit posée sur l'échelle régionale. Pourquoi pas si cela permet de d'articuler toute la chaîne de la production et de la diffusion de la donnée sur un territoire, avec une subsidiarité intéressante... Cependant, ce n'est pas parce qu'un cadre législatif est donné, que tout fonctionne.
- Certains principes mériteraient d'être actés. Un de ces principes serait qu'un service public sur le numérique, quel qu'il soit, doit garantir que les données personnelles qui lui sont fournies ne partent pas de l'autre côté de l'Atlantique.
- L'État français n'est pas – et n'a pas vocation à le devenir – un État fédéral. Quand le premier contentieux sur INSPIRE apparaîtra (inégalement, à un moment ou à un autre), même si le travail a été organisé entre l'échelon national et l'échelon régional, seule la responsabilité étatique ressortira. En outre, l'expérience des pays voisins (Allemagne, Espagne) montre qu'il est très difficile de superposer les données dans un système fédéral. Il ne faut pas opposer les échelons (national, régional, voire européen), mais faciliter leur interpénétration pour éviter les redondances.
- A ce jour, seule la création de la fonction d'Administrateur général des données a été annoncée par l'État. Le cadrage de ses missions constitue un nouveau chantier pour Etalab : il va falloir un peu de temps pour préciser exactement ses missions, et l'équipe d'Etalab est à l'écoute de toutes les contributions à ce sujet.
- Dans la problématique de modernisation de l'action publique du SGMAP, il est effectivement essentiel de faire le lien entre l'organisation de l'État et celle des territoires. Le traduire dans une loi, est autre chose.
- Le rôle du *Chief Data Officer* permet d'affirmer qu'il y a plusieurs types de données, et plusieurs utilisations possibles. Certaines données décrivent le réel, un historique et servent à la précision. D'autres, complémentaires, sont moins précises, mais permettent d'avoir une probabilité, de mieux allouer des ressources, ou de décider de la prochaine action à conduire.
- Des entreprises françaises se tournent vers OSM pour démarcher des marchés internationaux avec de la donnée géographique. Dans un contexte financier tendu et très concurrentiel à l'échelle internationale, elles ne peuvent attendre que les acteurs publics avancent et produisent de la donnée de qualité. Pour développer leurs produits et créer de la richesse, elles s'adressent aux communautés citoyennes de l'information géographique. Il est essentiel

de s'appuyer sur ces communautés pour monter ensemble, à l'échelon national comme à l'échelon local, des moyens d'action publique, et innover.

- Le sujet de fond n'est peut-être pas tant de produire de la donnée, mais de faire évoluer la sphère publique en France. Créer une dynamique autour d'une communauté citoyenne jeune et dynamique, est sûrement plus facile que de gérer une dynamique héritée de 300 ans d'histoire. In fine, n'y aura-t-il pas des doublons entre ces deux dynamiques ?
- Si la donnée existe et qu'elle est financée par ailleurs, il n'y a aucune raison qu'elle ne soit pas gratuite. En revanche, si une donnée n'existe pas, il faut peut-être imaginer que sa valorisation permette, d'une façon ou d'une autre, de payer sa création. La startup qui se développe autour d'une idée nouvelle, a besoin de données gratuites. Par contre, le jour où cette startup devient un géant du Web, n'est-ce pas légitime qu'une partie de la valorisation qu'elle fait de cette donnée vienne soulager la facture du contribuable français ? Dans la suite du rapport Trojette, les échanges se poursuivent sur les questions de double licence, de tarification progressive, etc.
- La création de données à valeur ajoutée a un coût. Si les photographies aériennes des 60 dernières années sont téléchargeables gratuitement sur le Géoportail[®], leur superposition à une orthophotographie actuelle (France entière) et la fabrication d'une orthophotographie rétrospective représentent environ un million d'euros... Comment financer cette production ? Certaines collectivités sont prêtes à apporter des cofinancements, mais cela ne suffit pas à avoir une couverture nationale. La seule solution est de financer en investissement propre, avec une récupération sur la valorisation. A terme, comment faire pour que l'Open Data ne devienne pas le « No Data » ?
- Un des autres obstacles que rencontrent les entreprises françaises pour démarcher à l'international, est lié aux standards des données. Les standards actuels sont « franco-français », quand ils ne sont pas régionaux. Au-delà des questions de disponibilité et de tarification de la donnée, le chantier collectif prioritaire est celui de l'accès à des standards communs. Qu'une entreprise de la Bourgogne ou du Limousin puisse s'attaquer, directement, au marché mondial.
- L'information géographique est un écosystème qui réunit des acteurs publics, des entreprises privées qui souhaitent se développer en France et à l'international, des acteurs de terrain tels que les IDG... Tous ces acteurs doivent pouvoir se rencontrer, échanger, partager leurs points de vue dans des lieux neutres tels que l'AFIGEO.
- La mission d'Etalab est aussi de faciliter ce dialogue. La société civile comme les acteurs de la sphère publique proposent des initiatives très prometteuses. Il n'est pas question de remettre en question ces différents modèles. Au contraire, la mission du SGMAP est d'accompagner ces

initiatives, cette transformation numérique, l'évolution de ces modèles économiques autour de la donnée. Concrètement, ces discussions devront se poursuivre pour alimenter les réflexions sur les missions du futur Administrateur général des données.

- Malgré les craintes qu'elle suscite, la réforme territoriale peut être une formidable opportunité pour l'information géographique. Cette période de réflexion autour du découpage territorial est propice pour montrer que l'information géographique est à la base de tout, pour exploiter le potentiel des données et des outils géomatiques, pour valoriser cette intelligence collective et cette envie de travailler ensemble.
- Les plateformes d'animation territoriale sont volontaires et motivées, prêtes à s'inscrire dans tous les schémas qui leur sont proposés. Il serait dommage que, dans six mois, ces plateformes ne puissent plus participer au débat, faute de financement. A ce jour, il n'y a aucune visibilité sur la participation de l'État à leur fonctionnement ou leurs projets.
- Dans cette période d'incertitude, il est essentiel que les Régions montrent leur capacité à accompagner les décisions publiques, en s'appuyant sur l'information géographique. Elles gagneront en reconnaissance et en crédibilité, en étudiant, par exemple, l'empreinte carbone du redécoupage territorial. Cette réforme constitue aussi une opportunité de clarifier les compétences, de préciser les missions de collectivités... et d'améliorer l'efficacité de la dépense publique.
- La clarification des compétences devra passer, à terme, par des éléments législatifs. Fédératrices et forces de proposition localement, les IDG ont toujours été proactives pour s'inscrire dans des démarches nationales. Leur rôle d'appui à la coordination nationale autour de l'information géographique, doit être soutenu financièrement et législativement.
- Toutes les entités présentes lors de ces Rencontres, sont appelées à davantage d'interopérabilité. Collectivement, il est important de porter un message commun pour une meilleure prise en compte de l'information géographique dans les politiques numériques françaises.

Discours de clôture (extraits)

Dominique CAILLAUD

Président de l'AFIGEO

Après une phase de création et de mise en réseau, les plateformes d'animation territoriale sont au cœur du débat... Dans cette période de flottement, « ne regardez pas trop ce qui pourrait arriver, mais gardez votre cap, foncez. Il sera toujours plus facile pour vous d'échanger avec vos partenaires si vous êtes solides ».

« N'attendez pas des financements européens la réalité ou la prise en compte de votre service. [...] L'information géographique doit exister avec ou sans CPER. La réalité de votre travail, l'essentiel que vous faites sur les territoires, doit imposer un financement classique. A moyen ou long terme, l'information géographique sera naturellement inscrite dans le budget d'une collectivité ».

« Ne reportez pas toute votre attention sur d'hypothétiques financements extérieurs, et continuez à échanger entre vous, c'est primordial. »

Dominique PIANELLI

Directrice générale adjointe de la Collectivité Territoriale de Corse

L'ensemble des ateliers, des tables rondes et des conférences de ces deux journées, a fait émerger un certain nombre de problématiques, à la base d'enjeux essentiels pour les SIG. Ces enjeux seront les facteurs du développement et du succès de l'information géographique de demain...

Le premier enjeu est celui de la gouvernance. Des plateformes et des portails se développent à tous les échelons, dans toutes les régions, sur différentes thématiques, autour de nombreux partenaires. Entre les acteurs qui pilotent, ceux qui administrent, ceux qui produisent, ceux qui diffusent la donnée... il est parfois difficile de s'y retrouver.

Sur les enjeux financiers, les questions demeurent autour des fonds européens (y compris les fonds structurels), des enveloppes FEDER qui ne sont pas forcément celles que les Régions attendaient, du prolongement ou non du CPER... Ces inconnues suscitent des inquiétudes, mais la mutualisation et le développement des partenariats permettraient de faire face à une partie de ces problématiques.

Sur les enjeux organisationnels, notamment abordés lors de la table ronde sur l'Open Data, des réflexions sont à mener sur comment intégrer les effets de l'Open Data dans nos organisations, et dans l'organisation de nos services. Comment mieux organiser l'articulation des données produites par nos services. A d'autres échelles, sur la problématique de la gestion des risques sanitaires par exemple, il y a aussi un enjeu crucial de coordination des systèmes d'information entre les différents acteurs concernés.

Sur les enjeux d'accessibilité, il est primordial que le grand public puisse accéder aux données publiques. La mission première des SIG est de diffuser les données de la façon la plus large possible, en tenant compte avant tout des besoins des territoires. Il s'en suit une multiplication des plateformes, toutes créées pour répondre à des besoins spécifiques des territoires.

Pour mieux connaître les besoins des uns et des autres, pour mieux articuler leurs projets, la communication est indispensable. Les Rencontres des dynamiques régionales en information géographique contribuent à une prise de conscience collective sur ces différences et ces convergences. Elles répondent à des enjeux de communication, exprimés par l'ensemble des acteurs. Rien que sur cet aspect, elles sont essentielles.

François LALANNE

Secrétaire général aux affaires corses – Préfecture de Corse

Comme toute rencontre, ce moment était fort d'échanges autour de la géomatique, réunissant les industriels du domaine (les entreprises), les services des différents niveaux de collectivités, les représentants des communautés citoyennes...

Ces deux jours d'échange ont permis de valoriser plus particulièrement l'ensemble des dynamiques innovantes initiées en Corse. L'expérience du GIRTEC, sur le problème crucial des titres de propriété, est une expérience originale, qui concerne aussi bien la Corse que les départements ultramarins d'outre-mer. L'Observatoire du Développement Durable de la Corse, qui s'appuie aussi sur une plateforme géomatique, est le fruit d'un long partenariat entre l'État, la Collectivité Territoriale de Corse, et l'Office de l'Environnement, qui se construit et se renforce depuis vingt ans. Le portail régional INFOGEO Corse permet quant-à-lui de structurer et de diffuser l'information géographique en Corse.

L'interopérabilité, les précisions de nomenclature et la qualité des données, constituent des impératifs pour engager des échanges et des partenariats bénéfiques. Les territoires insulaires comme la Corse ont également un besoin majeur d'un accès fluide aux données localisées. A un autre niveau, l'information géographique doit continuer à se structurer autour de la recherche et l'initiative publique d'un côté, et les initiatives privées de l'autre : c'est une priorité. Il est également positif que le projet EQUIPEX GEOSUD, infrastructure nationale des données satellitaires, soit accessible gratuitement par la communauté scientifique, et qu'il soit retenu au sein des programmes d'investissement d'avenir.

Enfin, à la dernière nouvelle, suite à une rencontre entre le Préfet de Corse et le Directeur de l'IGN, l'État proposera prochainement à la Collectivité Territoriale de Corse de participer à un Comité régional de l'information géographique. Ce comité devrait permettre d'aborder deux nouveaux outils développés par l'IGN : la Représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU) et les nouveaux outils de cartes isochrones, utilisés pour matérialiser les temps de parcours. Des outils que nous souhaitons proposer aux élus pour les aider à déterminer la future carte de l'intercommunalité...

Abréviations, sigles et acronymes

3S	SMART SPECIALISATION STRATEGY
AFIGEO	ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE
AGAM	AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMERATION MARSEILLAISE
AGORAH	AGENCE D'URBANISME DE LA REUNION
ALUR	ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE
AMP	AIRES MARINES PROTEGEES
APEM	ASSEMBLEE PYRENEENNE D'ECONOMIE MONTAGNARDE
API	APPLICATION PROGRAMMING INTERFACE
APUR	ATELIER PARISIEN D'URBANISME
ARF	ASSOCIATION DES REGIONES DE FRANCE
ARS	AGENCE REGIONALE DE SANTE
ATGERI	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GESTION DES RISQUES
BAN	BASE ADRESSE NATIONALE
BANO	BASE D'ADRESSES NATIONALE OUVERTE
BD	BASE DE DONNEES
BRGM	BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES
CADA	COMMISSION D'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS
CCI	CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
CEREMA	CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITE ET L'AMENAGEMENT
CESIT	COMITE D'ETUDES SCIENTIFIQUES ET INFORMATIQUES DE LA TOPONYMIE DE CORSE
CG2A	CONSEIL GENERAL DE LA CORSE-DU-SUD
CIGAL	COOPERATION POUR L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE EN ALSACE
CIRAD	CENTRE DE COOPERATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT
CMS	CONTENT MANAGEMENT SYSTEM
CNIG	CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE
CNIL	COMMISSION NATIONALE DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTES
CNRS	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
COMOR	COMITE D'ORIENTATION
CPER	CONTRAT DE PROJETS ÉTAT-REGION
CRIGE	CENTRE REGIONAL D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE
CRIGEOS	CENTRE REGIONAL D'INFORMATION GEOSPATIALE (MIDI-PYRENEES)
CRP	COMITES REGIONAUX DE PROGRAMMATION
CRPLC	CENTRE DE RECHERCHE SUR LES POUVOIRS LOCAUX DANS LA CARAÏBE
CSRPN	CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
CSW	CATALOG SERVICE FOR THE WEB
CTC	COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
DGALN	DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE LA NATURE
DGFIP	DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DHUP	DIRECTION DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DES PAYSAGES
DIREN	DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
DRAAF	DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DREAL	DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
DT - DICT	DECLARATIONS DE PROJETS DE TRAVAUX - DECLARATIONS D'INTENTIONS DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX
EPCI	ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE
ERDF	ÉLECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
ESGT	ECOLE SUPERIEURE DES GEOMETRES ET TOPOGRAPHES
FEDER	FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL
FFRP	FEDERATION FRANÇAISE DE LA RANDONNEE PEDESTRE
FING	FONDATION INTERNET NOUVELLE GENERATION
GE	GRANDE ECHELLE
GIP	GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC
GIRTEC	GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC POUR LA RECONSTITUTION DES TITRES DE PROPRIETE EN CORSE
GT	GROUPE DE TRAVAIL
HTML	HYPertext MARKUP LANGUAGE
IAU IDF	INSTITUT D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME D'ÎLE-DE-FRANCE
IDG	INFRASTRUCTURE DE DONNEES GEOGRAPHIQUES
IDO	INFRASTRUCTURE DE DONNEES OUVERTES
IFREMER	INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER

IGN	INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE ET FORESTIERE
INDG	INFRASTRUCTURE NATIONALE DES DONNEES GEOSPATIALES
INSEE	INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES
INSPIRE	INFRASTRUCTURE FOR SPATIAL INFORMATION IN THE EUROPEAN COMMUNITY
IRIS	ILOTS REGROUPES SUIVANT DES INDICATEURS SOCIODEMOGRAPHIQUES
KML	KEYHOLE MARKUP LANGUAGE
LISAH	LABORATOIRE D'ETUDE DES INTERACTIONS ENTRE SOL-AGROSYSTEME-HYDROSYSTEME
MAAF	MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET
MEDDE	MINISTERE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE
MIG	MISSION DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE
MIPYGEO	PORTAIL GEOGRAPHIQUE DE L'ÉTAT EN MIDI-PYRENEES
MLET	MINISTERE DU LOGEMENT ET DE L'EGALITE DES TERRITOIRES
NPDC	NORD-PAS DE CALAIS
OCS	OCCUPATION DU SOL
ODARC	OFFICE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DE LA CORSE
ODBL	OPEN DATABASE LICENSE
ODDC	OBSERVATOIRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE CORSE
OEC	OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CORSE
OGC	OPEN GEOSPATIAL CONSORTIUM
ONCEA	OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES
ORS	OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE
ORTHO HR	ORTHOPHOTOGRAPHIES NUMERIQUES EN HAUTE RESOLUTION
OSDDT	OCCUPATION DES SOLS ET DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE SUR L'ARC MEDITERRANEEN
OSM	OPENSTREETMAP
PACA	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
PDIPR	PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNEES
PEIGEO	PLATE-FORME D'ECHANGE DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE A LA REUNION
PEM	PLANIFICATION DE L'ESPACE MARITIME
PIGMA	PLATE-FORME DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE MUTUALISEE EN AQUITAINE
PLU	PLAN LOCAL D'URBANISME
PNH	PROGRAMME NATIONAL D'HYDROGRAPHIE
PNR	PARC NATUREL REGIONAL
PO	PROGRAMME OPERATIONNEL
POS	PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
PPIGE	PLATE-FORME PUBLIQUE DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE
RGD 73-74	REGIE DE GESTION DES DONNEES DES PAYS DE SAVOIE
RGE®	REFERENTIEL A GRANDE ECHELLE (IGN)
RPCU	REPRESENTATION PARCELLAIRE CADASTRALE UNIQUE
RSS	REALLY SIMPLE SYNDICATION
SAAS	SOFTWARE AS A SERVICE
SCOT	SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
SDIS	SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
SEAS-OI	SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT ASSISTEE PAR SATELLITE DANS L'OCEAN INDIEN
SGMAP	SECRETARIAT GENERAL POUR LA MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE
SHOM	SERVICE HYDROGRAPHIQUE ET OCEANOGRAPHIQUE DE LA MARINE
SI	SYSTEME D'INFORMATION
SIG	SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE
SIG L-R	SYSTEMES D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES EN LANGUEDOC-ROUSSILLON
SINP	SYSTEME D'INFORMATION SUR LA NATURE ET LES PAYSAGES
SIRS	SYSTEMES D'INFORMATION A REFERENCE SPATIALE
SIRSE	SYSTEME D'INFORMATION REGIONAL EN SANTE
SNCF	SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
SUP	SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE
TAPIR	TRAVAUX D'AMENAGEMENT PROGRAMMES SUR LES INFRASTRUCTURES DE RESEAUX
TETIS	TERRITOIRES, ENVIRONNEMENT, TELEDETECTION ET INFORMATION SPATIALE
THD	TRES HAUT DEBIT
THR	TRES HAUTE RESOLUTION
TIC	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
UE	UNION EUROPEENNE
UML	UNIFIED MODELING LANGUAGE
UMR	UNITE MIXTE DE RECHERCHE
URL	UNIFORM RESOURCE LOCATOR
WFS	WEB FEATURE SERVICE
WMS	WEB MAP SERVICE

Organisateurs et partenaires des 8^{èmes} Rencontres

Organisateurs



sig-ctc@ct-corse.fr
www.corse.fr/infogeo



afigeo@afigeo.asso.fr
www.afigeo.asso.fr

Partenaires

